

# FARA Infos

Mai Juin Juillet 2015

## FARA Actualités

Claude Poulain, Danièle Vergnon, Henri Romeu : FARA Actualité n° 3.....page 2 et 3

## Revue de Presse

### La Retraite

La nouvelle réglementation du cumul emploi-retraite.....	page 4
La pension moyenne s'élève à 1306 euros bruts mensuels.....	page 5
Le compte pénibilité simplifié et reporté.....	page 6
Les négociations sur les retraites reportées à l'automne.....	page 7
Un million de retraités sont partis en départ anticipé depuis 2004.....	page 8
Retraites : pas de retour à l'équilibre avant 2030.....	page 9
Retraites complémentaires : ce que propose CGC pour sauver l'AGIRC.....	page 10
Le Conseil des Retraites passe au crible les effets des réformes.....	page 11
Le système de retraites reste loin de l'équilibre financier.....	page 12
Hollande facilite l'accès des retraités à la complémentaire.....	page 13
Complémentaire santé : les retraités bientôt mieux pris en charge.....	page 14
Des retraites supplémentaires plutôt modestes.....	page 15
CARMF : le Président Maudrux s'estime victime d'une cabale.....	page 16

### Société

Permis, emploi, retraite : les mesures pour faciliter la vie des français.....	page 17
Les retraités français plus riches que les actifs.....	page 18
Niveau de vie : pourquoi les actifs vont distancer les retraités.....	page 19
Moins de généralistes, des médecins vieillissants et plus de femmes.....	page 20

### Dépendance

Les sénateurs s'emparent du texte sur la fin de vie.....	page 21
Fin de vie : le Sénat rejette la proposition de loi Leonetti-Claeys.....	page 22

### Economie - Finances

Impôt prélevé à la source. Vers une « année blanche » en 2017.....	page 23
Exonération des donations de terrains à bâtir et de logements neufs.....	page 24

### International

Le plus grand hôtel du monde va ouvrir à la Mecque.....	page 25
Qui détient les 312 milliards d'euros de dette grecque.....	page 26

### Culture et Loisirs

Les expos de l'été : la France sud.....	page 27
Les expos de l'été : la France nord.....	page 28

*Textes et sélections de Claude Poulain et Henri Romeu. Mise en page par Henri Romeu.*

*(Les textes de La Revue de Presse ont été sélectionnés parmi plusieurs dizaines d'articles parus dans Le Monde, Le Figaro, La Croix, les Echos, La Tribune, Le Journal du Dimanche, Le Quotidien du Médecin, Egora Panorama du Médecin, l'AFP)*



**FARA**  
Fédération Associations  
Régionales Allocataires  
de la C. A. R. M. F.

## **FARA Actualités n° 3 - mai- juin 2015**

**Site Internet : [www.retraite-fara.com](http://www.retraite-fara.com)**

Ces deux mois de mars et avril 2015 ont été marqués :

**Pour la FARA**, par les candidatures des administrateurs au sein de la FARA.

Les rencontres avec les syndicats.  
Le cumul retraite/activité libérale.  
Le XVIème Congrès de Molsheim.

**Pour la CARMF**, par la tenue des élections de la moitié sortante des délégués et administrateurs, les remous suscités par les projets gouvernementaux concernant la gouvernance des sections de la CNAVPL, le séminaire de mai 2015 et les préparatifs de l'A Gleb d'octobre 2015.

### **FARA (H. Romeu, D. Vergnon)**

\*La FARA a favorisé les candidats sortants comme pour les élections précédentes. Certains ont regretté un manque de démocratie et auraient préféré un renouveau avec de « jeunes » candidats et une libre décision de chacun. Ces remarques seront prises en compte pour les prochaines élections.

\*La FARA a poursuivi ses rencontres avec les syndicats. Elle a, le 18 juin dernier, été reçue à la CSMF par J-P Ortiz, P Levy et Y Decalf : les discussions se sont déroulées dans un climat qui pourrait laisser

entrevoir une possibilité d'entente au sujet de la réforme du RCV : tout en gardant sa finalité, une autre présentation centrée sur la surcote des points acquis de 65 à 67 ans pourrait être acceptée, la référence à la retraite à 62 ans (qui de toute façon suivra la règle du Régime de Base) n'étant plus mise en avant. Une autre rencontre est programmée le 16 juillet avec Mg-F et son Président le Docteur Leicher.

\*une baisse des retraites est à déplorer due à la baisse programmée en 2011 du point ASV et à la refonte des règles de la CSG basée désormais sur le revenu fiscal, ce qui entrainera une hausse de la CSG pour certains anciens bénéficiaires du taux réduit pour raisons fiscales.

\*Le nombre des médecins en cumul augmente malgré la loi de janvier 2014 qui durcit les règles d'adhésion. Henri Romeu a rencontré le Dr Maudru sur les problèmes de l'« Enquête » une modulation des cotisations pourrait être envisagée pour les petites activités. Les autres vœux restent encore non résolus : cotisations de l'Ordre et contrats de prévoyance mal adaptés pour lesquels il faut faire appel à une assurance privée.

\*Le XVI<sup>ème</sup> Congrès de la FARA fort bien organisé par le Pr Pierre Kehr à Molsheim avec un post congrès à Strasbourg et en Alsace est consultable sur le site de l'AMVARE <http://www.amvare-est.org>  
**Les inscriptions sont urgentes pour ceux qui ne l'ont pas encore fait**, soit directement sur ce site ou par courrier. Une relance va être faite.

### **CARMF (Claude Poulain)**

**Les élections CARMF** touchent à leur fin : ne restent à connaître que les résultats de l'élection des

administrateurs titulaire et suppléant du Régime Invalidité-décès.

Les **269 délégués du Collège Cotisants** ont reconduit 6 administrateurs titulaires sur 9 et 1 suppléant sur 9 (4 ne se représentant pas).

Les **231 délégués du Collège Retraités** ont réélu Louis Convert comme administrateur titulaire, réélu Bruno Vuillemin et élu Henri Romeu comme administrateurs suppléants, Gérard Gacon ne s'étant pas représenté.

Les **32 délégués du Collège des Conjoints survivants** ont réélu Geneviève Colas comme administrateur titulaire et Danièle Vergnon comme administrateur suppléant.

**Tous les élus de ces 2 Collèges avaient le soutien de la FARA.**

Les résultats détaillés sont mis en ligne sur le site de la CARMF : [www.carmf.fr](http://www.carmf.fr)

**Un nouveau Conseil d'Administration** entrera en fonction en septembre prochain : il élira son nouveau Président et son nouveau Bureau, selon les **nouvelles modalités** prévues par le **projet de décret** visant à interdire, de façon discriminatoire, l'élection du Président parmi les administrateurs retraités.

La **CNAVPL** et la **CARMF** ont exprimé leur désaccord avec ce texte actuellement soumis pour avis au Conseil d'Etat.

La **CNAVPL** a déposé un dossier à l'encontre de ce projet devant le Président de la section sociale du **Conseil d'Etat**.

Fort du soutien de son CA, le Président Maudrux a adressé au **Conseil d'Etat** un mémorandum dans lequel il lui demande de rejeter un texte de circonstance visant à l'éliminer de son poste.

**Le décret pourrait paraître courant-août**, l'avis du Conseil d'Etat n'étant que consultatif.

**Le séminaire de la CARMF** s'est tenu du 29 au 31 mai à Carcassonne : il était consacré à la formation continue des administrateurs à la gestion financière. Le **Directeur** a rappelé les règles de la gestion « Actif-Passif », celles de l' « Actualisation des flux financiers ». Il a évoqué les « provisions mathématiques » des régimes de retraite et la « volatilité d'un portefeuille » avant d'indiquer la réglementation appliquée à la CARMF avec 34 % minimum d'obligations et 20 % maximum d'immobilier.

Les **deux gestionnaires** des Obligations et des Actions ont présenté les critères de gestion de ces deux types de placements.

Ils ont, tous les deux, fait état des résultats de leur action qui a permis à la CARMF de « sur-performer » les indices au cours des dernières années...

**Le CA du 20 juin** a permis au Directeur de présenter son **rapport annuel sur le fonctionnement de la CARMF** en prélude à la préparation de la réunion de formation des délégués et de l'Assemblée générale du samedi 3 octobre 2015.

**La réforme du RC** dite « à la carte » à laquelle s'opposent toujours 2 syndicats pourrait, à la suite de propositions du Collège des retraités et de la FARA, faire l'objet d'une présentation **simplifiée** axée sur la surcote des points acquis après 65 ans...

**Claude Poulain, D. Vergnon, H Romeu  
juillet 2015**

# La nouvelle réglementation du cumul emploi-retraite

par Coralie Soustre Les Echos 24/04/2015

## **L'assuré doit désormais mettre fin à l'ensemble de ses activités professionnelles pour prétendre au versement de ses pensions de retraite.**

Un salarié ou un travailleur indépendant ne peut, en principe, prendre sa retraite et, en même temps, continuer à travailler.

En effet, depuis le 1er janvier 2015, pour bénéficier de sa première pension de retraite, l'assuré doit mettre fin à toutes ses activités salariées et non salariées auprès de l'ensemble des régimes de retraite obligatoires (régime général de la Sécurité sociale, régime social des indépendants...).

### **En pratique :**

il doit, pour obtenir sa pension, compléter et signer une déclaration sur l'honneur dans laquelle il atteste avoir cessé toute activité.

Rappelons qu'auparavant, pour bénéficier d'une pension de retraite, l'assuré devait uniquement mettre fin aux activités professionnelles relevant du même groupe de régimes. Par exemple, un salarié devait, pour obtenir sa pension, cesser toutes ses activités salariées auprès du régime général de la Sécurité sociale, du régime agricole et des régimes spéciaux. Mais il pouvait poursuivre une activité artisanale, industrielle, commerciale ou encore libérale, puisque ni le régime social des indépendants, ni celui des professionnels libéraux n'appartenaient au même groupe que le régime général.

Des dérogations au principe de cessation d'activité, spécifiques à chaque régime de retraite, existent cependant.

Ainsi, un assuré peut, par exemple, prendre sa retraite et poursuivre en même temps :

- une ou plusieurs activités salariées de faible importance, c'est-à-dire lui procurant un revenu total annuel inférieur à un tiers du Smic, soit à 5 830,07 € pour 2015 ;
- une activité bénévole ;
- un mandat social n'entraînant aucune affiliation à un régime de retraite de base (président-directeur général non rémunéré par exemple) ;
- une activité rémunérée dans le cadre de la transmission de son entreprise artisanale, industrielle ou commerciale mais pendant 6 mois maximum.

### **À savoir :**

les travailleurs indépendants exerçant uniquement une activité non salariée non agricole et qui souhaitent la poursuivre peuvent être dispensés de cesser cette activité par leur organisme de retraite.

# La pension moyenne de retraite s'élève à 1.306 euros bruts mensuels

La Tribune 12/05/2015 J-Christophe Chanut

**Seuls 39% des hommes et 21% des femmes sont à la retraite à l'âge de 60 ans.** Selon le dernier état des lieux dressé par le ministère des Affaires sociales, il y avait 15,6 millions de retraités en France à la fin 2013, tous régimes confondus. Le montant moyen de la pension atteint 1.306 euros mensuels mais il grimpe à 1.730 euros pour les retraités justifiant d'une carrière complète.

Tous régimes confondus, la France comptait 15,6 millions de retraités au 31 décembre 2013, soit 280.000 de plus qu'un an plus tôt. La pension moyenne s'élevait à 1.306 euros bruts mensuels. La Drees (le service statistiques du ministère des Affaires sociales) vient de publier son édition 2015 de son ouvrage sur « les retraités et les retraites » qui fourmille d'enseignements. Ainsi, quand on rentre dans le détail, parmi ces plus de 15 millions de retraités, 1,6 million vivent à l'étranger. Et parmi les retraités vivant en France, 610.000 perçoivent uniquement une pension de droit dérivé (pension de réversion) et 69.000 touchent uniquement une allocation du minimum vieillesse.

## **13,5 millions d'allocataires du régime général**

Le régime général des salariés du privé (Cnav) est le plus important avec 13,5 millions de bénéficiaires. Suivent le régime agricole salariés (MSA salariés) avec 2,5 millions de retraités, la fonction publique d'Etat (civile et militaire) avec 2,2 millions de retraités et le régime agricole non-salariés (MSA non-salariés) avec 1,6 million de retraités.

La retraite constitue le premier poste de dépenses de la protection sociale. Au total, les prestations servies représentent un montant de 307,5 milliards d'euros, soit un septième du PIB. Du fait de la réforme des retraites intervenue en 2010, la proportion des retraités parmi les personnes de 60 ans a diminué de 29 points pour les hommes et de... 37 points pour les femmes entre 2008 et 2013 pour s'établir à respectivement 39% et 21%.

Si le montant moyen de la pension brute de droit direct, tous régimes confondus, s'établit à 1.306 euros bruts mensuels en décembre 2013, la pension nette, elle, s'élève à 1.216 euros. Mais attention, il s'agit d'une moyenne du montant des pensions. Elle mélange donc tous les retraités qu'ils aient eu une carrière complète ou incomplète. Pour ceux pouvant justifier d'une carrière complète, cette moyenne monte à 1.730 euros mensuels. Les pensions servies aux personnes déjà retraités ont été revalorisées de 1,3% au 1er avril 2013, tandis que l'indice des prix a augmenté de 0,69%. La pension des personnes déjà retraitées en 2012 augmente ainsi de 0,61% en euros constants dans les principaux régimes de base. A noter que la pension moyenne des retraités de 66 ans augmente de génération en génération. Ainsi, les hommes nés en 1947 ont une pension supérieure de 11% à celle des hommes de la génération 1938 au même âge et hors revalorisation légales. Ceci s'explique par des carrières plus favorables qui entraînent mécaniquement des pensions de retraite supérieures.

## **Des niveaux moyens de pension différents selon les régimes**

Dans le détail, l'ouvrage note que le régime principal d'affiliation constitue un facteur explicatif important des écarts de pensions. Les pensions sont les plus élevées pour les retraités ayant pour régime principal les régimes des professions libérales, de la fonction publique d'Etat et des régimes spéciaux. A l'inverse, les régimes les plus faibles concernent les retraités des régimes MSA (agricole) et RSI (indépendants). Ces écarts sont notamment le reflet des différences de salaires (ou de traitements) entre les personnes cotisants à ces différents régimes. Or, la proportion de cadres et de gens très qualifiés est plus importante parmi les professions libérales et les métiers de la fonction publique.

Ainsi, si l'on se concentre sur les seuls retraités de droit direct à carrières complètes, le montant mensuel moyen (brut) de la pension s'élève à 1.760 euros pour les salariés du régime général (régime de base, ne comprenant donc pas l'Arrco et éventuellement Agirc), 2.510 euros pour les fonctionnaires civils d'Etat, 2.290 euros pour les militaires, 1.710 euros pour le MSA salariés, 2.420 euros pour les allocataires de régimes spéciaux (SNCF, RATP, Banque de France, etc.), 1.830 euros pour les fonctionnaires territoriaux, 1.060 euros pour les commerçants au RSI, 2.610 euros pour les retraités des professions libérales.

Par ailleurs, toujours en moyenne, les femmes ont une pension inférieure de 39,5% à celles des hommes. Cet écart diminue cependant progressivement. Il était de 45,4% en 2004. Ceci s'explique par l'augmentation du taux d'activité des femmes qui se constituent ainsi des droits propres à la retraite.

# Le compte pénibilité, simplifié et reporté Egora par C. L B le 27-05-2015

**Le compte pénibilité devait être pleinement mis en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Le Gouvernement a annoncé, ce 27 mai, un report au 1<sup>er</sup> juillet 2016 de l'application des six derniers facteurs retenus pour alimenter ce compte réservé aux salariés du privé.**

Créé par la réforme des retraites du 20 janvier 2014, le compte personnel de la pénibilité liste dix situations pénibles :

- travail de nuit ;
- travail en équipes successives alternées ;
- travail répétitif ;
- activités exercées en milieu hyperbare ;
- manutentions manuelles de charges ;
- postures pénibles ;
- vibrations mécaniques ;
- exposition aux agents chimiques dangereux ;
- exposition aux températures extrêmes ;
- bruit.

Les quatre premiers facteurs sont bien pris en compte depuis janvier 2015. Restent désormais à mettre en œuvre les six derniers, explique Hospimedia.fr

Le Gouvernement a décidé de reporter leur application à la mi-juillet pour laisser le temps aux branches professionnelles d'identifier les postes, métiers ou situations de travail pénibles. Dans leur rapport remis ce 27 mai, Christophe Sirugue, Gérard Huot et Michel de Virville, chargés de simplifier la mise en place du dispositif, préconisent en effet de confier aux branches le soin d'apprécier globalement les situations pénibles pour éviter à l'employeur un suivi contraignant de la situation de chacun de ses salariés. Une proposition qui a donc été validée par le Gouvernement.

Pour évaluer l'exposition de ses salariés, l'employeur se contentera d'appliquer le référentiel de sa branche. **"Ces référentiels professionnels adoptés par les branches seraient homologués par l'État et, en cas de contentieux, les employeurs qui les suivent seraient sécurisés (ces référentiels seraient opposables)"**, précise le communiqué.

Ce report ne devrait toutefois pas pénaliser les salariés puisque **"ceux-ci bénéficieront exceptionnellement pour le second semestre 2016 des points équivalant à une année entière"**. Autre proposition du rapport retenue par le Gouvernement : ne plus obliger l'employeur à transmettre au salarié sa fiche individuelle d'exposition. L'employeur devra juste déclarer en fin d'année aux caisses de retraite ses salariés exposés et les caisses se chargeront de notifier au salarié les points dont il bénéficie. Ces points peuvent donner droit à une formation professionnelle pour se réorienter, à une réduction du temps de travail ou à un départ à la retraite anticipé.

[Avec Hospimedia.fr]

# Les négociations sur les retraites reportées à l'automne

Les Echos | 23/06/2015 Par Solveig Godeluck

**Les partenaires sociaux n'ont guère progressé lundi. Ils ont décidé de créer un groupe de travail sur la gouvernance du futur régime unifié Agirc-Arrco.**

C'est l'heure de la relâche pour les négociateurs des régimes de retraite complémentaire. Lundi, les partenaires sociaux qui se réunissaient pour redresser l'Agirc-Arrco se sont séparés au bout d'une heure et demie de discussion seulement, sur un constat de désaccord profond. La réunion plénière devait à l'origine permettre de conclure cinq mois de négociations. Elle a débouché sur une date pour se revoir : le 16 octobre. Il y aura tout de même des rencontres bilatérales en juillet.

La lenteur des tractations émeut Jean-Louis Malys (CFDT) : « *On voulait travailler en juillet et en août, a-t-il regretté. On n'a pas le couteau sous la gorge, mais le temps presse tout de même.* » « *On a fait cinq séances où on n'a pas avancé d'un pouce* », s'étonne Serge Lavagna (CGC). D'autres commencent à évoquer un dérapage des discussions au-delà de 2015, sans s'en réjouir mais sans s'en formaliser non plus : « *Si on a besoin d'un ou deux mois de plus sur 2016, ce n'est pas la catastrophe absolue*, a estimé Philippe Pihet (FO). *Il faudra juste être en mesure de définir la valeur du point de retraite pour le 1er avril.* »

Ces atermoiements n'ont pas l'air d'inquiéter le Medef. Son représentant, Claude Tendil, a redit qu'il ne cherchait pas un accord à la va-vite, mais une pérennisation des deux régimes structurellement déficitaires. La création d'abattements temporaires sur les pensions complémentaires versées entre 62 et 65 ans est toujours la priorité pour le patronat, afin de retarder l'âge effectif de la retraite. On parvient à « *l'équilibre technique si les gens partent à la retraite entre 64 et 65 ans* », a souligné Claude Tendil.

## **Une pression financière de plus en plus forte**

Si le Medef ne s'inquiète pas, c'est parce que la pression financière va devenir de plus en plus forte avec le temps, obligeant les syndicats à accepter des mesures difficiles. Si rien n'était fait d'ici à 2018, les pensions Agirc baisseraient mécaniquement de 12 % faute de réserves. Et, en 2019, la situation serait encore plus explosive : les accords AGFF, qui permettent de ne pas subir de décote sur sa retraite complémentaire lorsque l'on part avant 67 ans, arrivent à expiration. En théorie, tous les salariés subiraient dès lors une décote à vie de 22 % en liquidant leurs droits à 62 ans.

La CFDT et la CFTC acceptent le principe d'abattements temporaires, à condition qu'ils soient minimes. Problème : FO, dont le rôle est central à l'Agirc-Arrco, coince. Quant à la CGC, elle n'acceptera d'en parler qu'à condition d'obtenir d'abord des garanties sur le sujet qui l'inquiète, la fusion de l'Agirc et de l'Arrco. Cette mise en commun des réserves risque de faire disparaître l'un des seuls déterminants du statut de « cadre ».

Les négociateurs ont donc fait diversion et décidé de créer un groupe de travail sur la gouvernance du futur régime unifié. Placé sous l'égide du GIE Agirc-Arrco, il travaillera pendant l'été. « *L'idée de revoir le pilotage est acquise. Le dispositif unique ne fait pas l'unanimité, mais semble en progression* », a résumé Claude Tendil. Plutôt que de revoir les paramètres des régimes complémentaires tous les deux ans au cours de négociations marathon, les négociateurs pourraient définir des indicateurs ou des seuils d'alerte (démographie, taux de chômage, croissance). L'Agirc-Arrco s'adapterait ainsi à la conjoncture en se mettant en pilotage semi-automatique.



# Un million de retraités sont partis en départ anticipé depuis 2004

MARIE BELLAN / LES ECHOS LE 28/04/2015

La pension moyenne de base versée aux salariés ayant eu une carrière complète a augmenté de 4 euros, passant de 1.028 à 1.032 euros.

## Le montant moyen des pensions avec carrière complète progresse.

C'était une des premières mesures prises par François Hollande après son élection en mai 2012. L'élargissement des conditions de départ anticipé à la retraite pour « carrière longue » (notamment pour les personnes ayant commencé à travailler jeune) a connu un net rebond dès 2013 avec 147.208 départs dans ce cadre (contre 85.000 en 2012). En 2014, le recours à ce dispositif est resté soutenu, avec 150.281 personnes concernées, selon les derniers chiffres de l'assurance-retraite rendus publics ce mardi.

Depuis 2004, date à laquelle sont entrées en vigueur les premières mesures pour départ anticipé au titre des « carrières longues », plus de 1 million de personnes en ont bénéficié. Un chiffre à comparer aux 6,9 millions de personnes partis à la retraite sur cette même période. Ainsi, plus d'une personne sur sept est partie en retraite anticipée ces dix dernières années.

## 62 ans et trois mois, l'âge moyen de départ

Dans les années à venir, ce chiffre serait amené à augmenter encore sous l'effet de la mise en œuvre du compte pénibilité, entré en vigueur dès cette année pour quatre facteurs de pénibilité sur dix. Les points accumulés par les salariés soumis à des travaux pénibles pourront en effet servir à bénéficier de trimestres de retraites supplémentaires. Les salariés les plus exposés (dans la durée et du fait d'une poly-exposition) pourront ainsi partir en retraite avec 10 trimestres d'avance sur les autres.

Globalement, le nombre de départs à la retraite a néanmoins baissé de 7 % en 2014 du fait notamment du relèvement de l'âge légal de départ en retraite et de l'allongement de la durée de cotisation : passant de 683.044 en 2013 (un point haut dû à l'assouplissement sur les carrières longues de 2012) à 635.715 l'an dernier. Quant à l'âge moyen de départ à la retraite dans le privé, il a légèrement progressé en 2014, à 62 ans et trois mois, contre 62 ans et 1 mois en 2013. Comme les années précédentes, les hommes partent plus tôt que les femmes (61,9 ans, contre 62,6 ans), ces dernières ayant plus souvent des carrières incomplètes.

## 1.032 euros, le montant moyen de la pension de base

Si l'on part en moyenne plus tard à la retraite, les pensions du régime général (hors complémentaires), elles, ont tendance à augmenter, malgré l'absence de revalorisation l'an dernier : pour les nouveaux retraités de 2014, le pécule moyen est de 1.100 euros par mois (pour une carrière complète), alors qu'il n'était que de 1.068 euros pour les retraités de 2013, ou encore de 1.000 euros pour ceux de 2011. A titre de comparaison, le montant moyen de la pension de base pour l'ensemble des retraités ayant eu une carrière complète s'élevait à 1.032 euros en 2014.



# Retraites : pas de retour à l'équilibre avant les années 2030

Le Figaro le 08/06/2015



Les nouvelles prévisions du Conseil d'orientation des retraites, que *Le Figaro* s'est procurées, sont très pessimistes. Elles se sont même encore assombries par rapport à celles du mois d'avril. Encore quinze ans de déficit. L'avenir des retraites, dessiné par le très officiel Conseil d'orientation des retraites (COR) dans son avant-projet de rapport annuel que *Le Figaro* s'est procuré, est bien sombre. Il confirme, surtout, que la réforme Touraine des retraites, baptisée «loi garantissant l'avenir et la justice du système de retraites», ne suffit pas.

Les nouveaux chiffres du COR démontrent une nouvelle fois que cette loi est insuffisante. D'autant plus que les prévisions financières sont pires que les précédentes, qui datent pourtant... du mois d'avril. Il y a à peine deux mois, le COR avait, dans ses travaux préparatoires, estimé que le système des retraites reviendrait à l'équilibre «à partir du milieu des années 2020». Maintenant, il table au mieux sur un retour dans le vert cinq ans plus tard, soit «au tout début des années 2030». En deux mois, on a pris cinq ans dans la vue! Et encore, il s'agit de projections réalisées dans le cadre du scénario «B» de l'institution, qui table sur une hausse moyenne des salaires de 1,5 % par an et un taux de chômage de... 4,5 % seulement à terme - aujourd'hui, il est à 10 %.

Par conséquent, et même si ces conditions économiques très roses sont réunies, le système de retraite ne sera pas assaini durant le prochain quart de siècle. En effet, à un horizon de 25 ans (soit en 2039), l'indicateur financier choisi par le gouvernement lors de la réforme Touraine pour piloter le système des retraites, «le système de retraite apparaît en moyenne en léger besoin de financement», écrit le COR. La raison? «Les déficits accumulés au cours des quinze premières années de projection n'étant pas entièrement couverts par les excédents des dix années suivantes», précise l'institution. Encore plus inquiétant, «ce solde financier moyen ne prend pas en compte la dette déjà accumulée par certains régimes, ou transférés à la Caisse d'amortissement de la dette sociale», chargée de liquider jusqu'au milieu des années 2020 la fameuse dette sociale. Dans le détail, le déficit du système s'élèverait à 0,1 % du PIB des 25 prochaines années. Soit, en cumulé, plusieurs dizaines de milliards d'euros, et ce malgré une bonne croissance et un taux de chômage à 4,5 %.

## Réforme insuffisante

Ayant conscience que le scénario utilisé est très optimiste, le COR a fait chauffer ses calepines avec des hypothèses moins roses. Si la croissance se révèle être légèrement inférieure et si le taux de chômage baisse à 7 % seulement, le déficit moyen des retraites sera quatre fois plus élevé, à 0,4 % du PIB. Pire, si le taux de chômage reste collé à la barre des 10 %, alors le trou creusé en 25 ans sera cinq fois plus important.

Si la France se trouve dans cette situation, c'est parce que la dernière réforme en date, celle de Marisol Touraine en 2013, n'a pas été assez forte, ni suffisamment rapide face au défi du papy-boom qui déséquilibre le système. La loi ne prévoit en effet de rallonger la durée de cotisation qu'à partir de 2020 (sur la base de la réforme Fillon de 2003) et d'augmenter d'ici là les cotisations.

Le COR a calculé ce qu'il manquait pour équilibrer les retraites. Même si le taux de chômage fond à 4,5 % et que la croissance repart à moyen terme, il faudrait baisser les pensions en moyenne de 0,9 % ou augmenter les cotisations de 0,3 point, et ce dès 2016, pour revenir dans 25 ans à l'équilibre. Les mesures seraient d'autant plus violentes que la reprise serait moins vigoureuse. «Il ne s'agit pas de propositions, précise le COR, mais ces indicateurs ont une vocation pédagogique.»

Il existe toutefois une solution pour alléger la note. Quelques régimes de retraite ont accumulé des réserves pour compenser le déséquilibre à venir entre cotisants et retraités. Certains ont constitué de véritables cagnottes, comme les professions libérales (plus de 20 milliards). Mais d'autres voient leurs coffres se vider à grande vitesse, notamment à cause de la crise, comme les retraites complémentaires des cadres et des salariés Agirc et Arrco. Ce qui force leurs gestionnaires à prendre des mesures qui promettent déjà d'être douloureuses.

# Retraites complémentaires : ce que propose la CGC pour sauver l'Agirc

LES ECHOS LE 18/05/2015 [SOLVEIG GODELUCK](#)

Les partenaires sociaux ont entamé en février une difficile négociation pour sauver l'Agirc-Arrco de la faillite.

Le syndicat des cadres ne veut pas d'une fusion qui noie l'Agirc des cadres dans l'Arrco des salariés. Il propose 2,7 milliards d'économies dès 2017.

C'est l'heure de la cristallisation pour les négociations sur les retraites complémentaires. Cette semaine, les partenaires sociaux mènent leurs ultimes discussions bilatérales en vue de trouver jusqu'à 8 milliards d'euros d'économies sur l'Agirc et l'Arrco. Dans la foulée, le Medef leur communiquera un projet d'accord, à examiner lors de la session multilatérale du 27 mai. Comme il sort plus d'argent qu'il n'en rentre dans les caisses, les réserves des deux régimes obligatoires sont menacées d'épuisement. L'Agirc devrait être à sec dès 2018. Dans son projet initial, à l'automne, le Medef proposait de créer au 1<sup>er</sup> janvier 2019 « *un régime unifié de retraite complémentaire* », c'est-à-dire de fusionner l'Agirc et l'Arrco. Objectif : repousser l'échéance de l'assèchement des réserves de l'Agirc en 2025, grâce à la mise en commun des fonds avec l'Arrco. Selon nos informations, cette date vient d'être révisée à 2023, suite à la dégradation des hypothèses d'inflation gouvernementales en avril. Même si l'option est devenue un peu moins intéressante, elle redonnerait des marges de manoeuvre aux gestionnaires du régime des cadres.

## Augmenter de 1,25 point les cotisations

Cependant, la fusion est un casus belli aux yeux de la CGC, qui craint que le statut cadre ne se dilue dans le nouvel ensemble. Le syndicat a certes perdu la vice-présidence de l'Agirc en 2012, faute d'avoir signé l'accord paritaire précédent. Mais il tient à garder un régime séparé. « *Sans l'Agirc, qui va financer l'Association pour l'emploi des cadres ? Et que devient la cotisation de 1,5 % sur la tranche A de prévoyance des cadres ?* », interroge Serge Lavagna, négociateur CGC. *Nous ne pouvons pas accepter la disparition de l'Agirc, alors qu'on ne dit pas ce qui va se passer ensuite* ». Paradoxalement, la CGC se retrouve sur cette ligne avec... la CGT, qui a confié la négociation sur les retraites complémentaires à son Union des cadres, ingénieurs et techniciens (Ugict).

Pour sauver l'Agirc, la CGC propose plutôt d'augmenter de 1,25 point les cotisations à ce régime, ce supplément ne générant des droits qu'à hauteur de 1 point. La mesure coûterait en moyenne 6,65 euros par mois au cadre, plus 10,85 euros à son employeur. Elle rapporterait 1 milliard d'euros par an. Comme cela n'est pas suffisant, elle prévoit une batterie de mesures permettant de dégager 1,7 milliard d'euros supplémentaires sur l'Agirc et l'Arrco. Enfin, elle ne s'oppose pas aux abattements temporaires proposés par le Medef pour les salariés qui prennent leur retraite avant 67 ans.

## Un cocktail à 2,7 milliards

Geler à nouveau les pensions complémentaires, après deux années blanches ? La CGC préfère proposer que le point de retraite ne soit revalorisé qu'à hauteur d'un tiers de l'inflation en 2016-2018. Le syndicat veut aussi sur-indexer le salaire de référence (i.e. le prix d'achat du point de retraite) de +3,5 % par rapport à l'inflation en 2016-2020 : avec le même salaire, on acquiert moins de points qu'auparavant. Enfin, la CGC propose le report d'avril à octobre des revalorisations de pensions dès 2016. Avec le milliard de hausse des cotisations Agirc, ce cocktail rapporterait 2,7 milliard d'euros en 2017, 4,6 milliard en 2020, et 7,7 milliards en 2030.

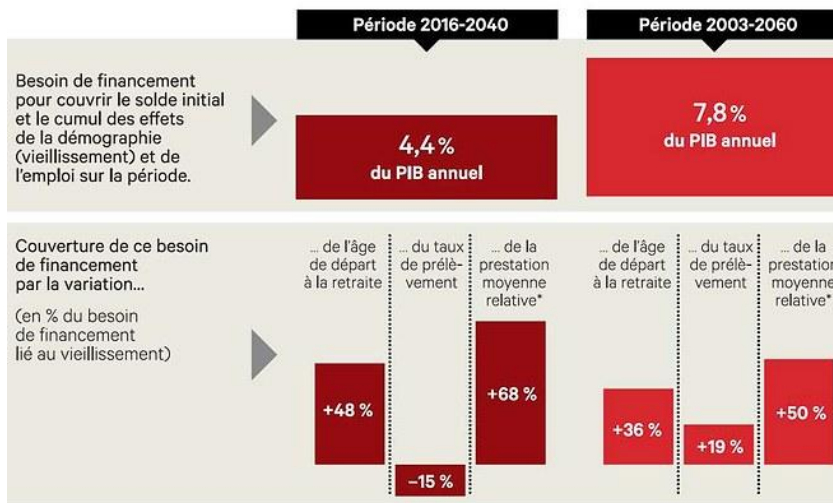
Le Medef et la CFDT ne renonceront pas pour autant au rapprochement de l'Agirc et de l'Arrco. Dans un premier temps, ils pourraient se contenter de demander une fusion des réserves, afin d'obtenir les voix de FO et de la CFTC. Cela améliorerait le résultat financier de l'Agirc-Arrco. En raison de son déficit technique, l'Agirc désinvestit chaque année pour verser les pensions. En 2014, elle n'avait plus que 6,7 milliards d'euros de réserves mobilisables, contre 8,8 milliards en 2013. C'est trop peu de capital pour espérer faire de bons placements, et c'est surtout un horizon d'investissement trop court. D'où l'intérêt de faire pot commun avec l'Arrco.

# Le Conseil des retraites passe au crible les effets des réformes

LES ÉCHOS [SOLVEIG GODELUCK](#) LE 03/06/2015

## Décomposition comptable des évolutions du solde financier du système de retraite

Projeté à législation inchangée, selon un scénario économique moyen



\* PAR RETRAITE DE DROIT DIRECT

« LES ÉCHOS » / SOURCE : CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES

Selon le Conseil d'orientation des retraites, l'âge effectif moyen de départ va reculer de 61,5 ans en 2015 à 64 ans dans 20-25 ans.

Relèvement de l'âge et modération des pensions sont les mesures les plus efficaces.

Reculer l'âge légal de départ à la retraite : c'est le voeu du patronat et le projet de tous les ténors de la droite. Il est aussi question d'abattements temporaires entre 62 ans et 67 ans, dans le cadre de la négociation sur les retraites complémentaires des salariés Agirc-Arrco, en grandes difficultés financières. Avec comme objectif moins de diminuer temporairement les pensions que d'inciter les assurés sociaux à partir plus tard à la retraite.

De 1993 à 2014, six réformes des retraites se sont déjà succédé, et chaque fois on a tenté de faire bouger l'âge effectif - et pas uniquement l'âge légal - de départ à la retraite. Avec succès : selon les projections étudiées par le Conseil d'orientation des retraites lors de sa dernière réunion en mai, l'âge moyen, actuellement de 61,5 ans après avoir atteint un point bas en 2008, va reculer pendant 20-25 ans pour se stabiliser légèrement au-dessus de 64 ans à la fin des années 2030. La génération née en 1980, actuellement âgée d'une trentaine d'années, va liquider ses droits en moyenne 2,8 ans plus tard que la génération née en 1950, qui n'a subi aucune réforme de l'assurance-vieillesse.

Mais dans quelle mesure le recul de l'âge effectif permet-il de faire des économies ? Et de relever le défi du vieillissement de la population, qui plombe durablement les régimes de retraite ? Le Conseil d'orientation des retraites a essayé d'y voir plus clair. Pour cela, il a construit un nouvel indicateur, qui montre la contribution des âges de liquidation des droits à l'équilibre financier des régimes.

Ces travaux confirment que le recul de l'âge effectif fournit une grande partie de l'effort de rééquilibrage des régimes de retraite, à la suite des réformes, mais aussi du fait de l'allongement progressif de la durée des études. Entre 2016 et 2040, c'est-à-dire sur 25 ans, le besoin de financement du système sera couvert pour moitié (49 %) par le relèvement de l'âge de départ à la retraite, dans le scénario central.

Toutefois, le paramètre numéro un du redressement n'est pas l'âge ; c'est le montant des pensions. Leur modération permettra de couvrir 68 % du besoin de financement entre 2016 et 2040. Il faut y voir l'effet des mesures de gel ou de sous-indexation par rapport à l'inflation décidées à plusieurs reprises. Surtout, les pensions suivent désormais les prix et non plus les salaires, qui progressent plus vite.

### Effet de structure

Le troisième paramètre, celui des cotisations, joue au contraire dans le sens du déficit, malgré les hausses successives au fil des réformes des régimes de retraite. Il amplifiera le besoin de financement de 15 %. Cela s'explique par un effet de structure : les régimes où les taux de cotisation sont les plus élevés, tels que le régime de la fonction publique d'Etat, sont de moins en moins représentés dans l'emploi total. Sur une période plus longue, entre 2003 et 2060, le recul de l'âge pèse moins lourd dans la balance du redressement des comptes. En effet, il ne contribue plus qu'à hauteur de 36 % à la couverture du besoin de financement, contre 50 % pour la modération des pensions.

Enfin, l'effet structurel de variation des cotisations s'est dilué, jusqu'à devenir positif, contribuant pour 19 % à l'effort de redressement.

# Le système de retraites reste loin de l'équilibre financier

LES ECHOS SOLVEIG GODELUCK LE 08/06/2015

Selon le nouveau rapport annuel du Conseil d'orientation des retraites, le déficit des régimes atteindra encore 0,4 point de PIB en 2019-2020. Le compte n'y est pas. Selon les projections actualisées du Conseil d'orientation des retraites (COR), le besoin de financement de l'ensemble des régimes de retraites s'établira encore à 0,4 % du PIB en 2019 et 2020, autrement dit à pas loin de 10 milliards d'euros. Le déséquilibre perdure en dépit des engagements des gouvernements successifs, et alors que la dernière réforme du régime général n'a qu'un an, et que celle de 2010 a repoussé de deux ans l'âge légal de la retraite. Selon l'avant-projet de rapport annuel du COR que se sont procuré « Les Echos », qui doit être débattu mercredi, l'équilibre est possible à plus long terme. Mais il faudrait pour cela que la croissance des revenus d'activité dépasse durablement 1,5 % par an.

## A l'équilibre qu'au début des années 2030

Dans son scénario central \_ même si le Conseil ne privilégie aucun scénario parmi les 5 étudiés\_, le COR estime que les retraites ne seront à l'équilibre qu'au début des années 2030. A condition que les revenus d'activité progressent de 1,5 % par an et que le taux de chômage retombe à 4,5 % à cette échéance. Dans ce cas de figure, « *les déficits accumulés au cours des quinze premières années de projection n'étant pas entièrement couverts par les excédents des dix années suivantes* », les régimes de retraites généraient encore une dette sur 25 ans, écrit le COR, mais elle serait minime (0,1 point de PIB).

Avec un taux de chômage à 7 % à moyen terme et des revenus d'activité progressant moins vite (1,3 % par an), le besoin de financement serait encore de 0,5 point de PIB en 2030, et même supérieur à 1 % de PIB en 2040 si les revenus progressaient de seulement 1 % par an. La dégradation de l'emploi déséquilibre en effet moins le solde financier que la faiblesse des revenus d'activité, qui a un effet cumulatif au fil du temps, résume le COR.

## Faible marge de manoeuvre

Celui-ci donne des clefs pour les réformes à venir, qui sont nécessaires au vu des besoins. Les partenaires sociaux qui oeuvrent à **redresser les régimes complémentaires des salariés, Agirc et Arrco**, y seront certainement attentifs. Le montant des pensions moyennes rapporté aux revenus d'activité n'a cessé de croître ; mais à partir de 2015 cette tendance s'inverse en raison de l'indexation des droits à pension sur l'inflation. Les prix progressent moins vite que les salaires, et l'écart grandit avec les années, par accumulation. La situation relative des retraités par rapport aux actifs, si elle est favorable aujourd'hui, va donc se dégrader durablement, un argument repris par les opposants à une poursuite du gel des pensions. Autre levier difficile à actionner : les prélèvements (cotisations, contributions de l'Etat, etc.), qui ont crû rapidement ces dernières années. Pour un salarié du privé, le taux cumulé de cotisation, qui est censé ne pas dépasser 28 % du salaire brut (selon la dernière réforme), se stabiliserait à 27,5 % en 2017. La marge de manoeuvre est donc faible. Enfin, l'âge effectif de départ à la retraite va dépasser 62 ans en 2018 et 64 ans à la fin des années 2030, en vertu des mesures d'âge déjà décidées. En dépit de cette évolution, on ne comptera plus que 1,4 cotisant pour un retraité à la fin des années 2040.



# Hollande facilite l'accès des retraités à la complémentaire et... garde le cap sur le tiers payant

Le Quotidien le 12.06.2015 Cyrille Dupuis



Ranimer la flamme et tenter de répondre à l'impatience courroucée du monde mutualiste : après les sifflets réservés jeudi à Marisol Touraine par les 2 000 délégués mutualistes réunis pendant trois jours à Nantes pour le 41<sup>e</sup> congrès de la FNMF, comité d'accueil très inhabituel pour un ministre socialiste dans une arène réputée à gauche, le président de la République François Hollande s'est employé vendredi, dans un discours fleuve écouté poliment, à donner quelques gages aux mutuelles.

Outre la prochaine refonte du code de la mutualité en 2016, le chef de l'État, sur le fond, n'avait qu'une seule annonce forte dans sa besace présidentielle : la généralisation de la complémentaire santé « *effective pour tous les retraités d'ici à 2017* », selon deux mécanismes techniques et coûteux qui restent à explorer (aides fiscales pour les contrats responsables qui couvriront les retraités et adaptation de la loi Evin de 1989 sur la sortie des contrats de groupe des salariés). L'idée est d'abaisser le prix de la complémentaire pour les retraités (qui subissent en moyenne un triplement du coût de leur contrat santé en atteignant l'âge de la retraite).

## **Peser, réguler, contractualiser, oui mais comment ?**

Arrivé (sous la pluie) en terre nantaise, le chef de l'État, faute d'annonces très précises, a rendu hommage à la capacité d'action et d'initiative des mutuelles « qui ne sont pas seulement des payeurs » mais qui ont toute leur place dans la « *régulation* » du système de soins.

Jouer un rôle accru de régulateur : c'est exactement l'ambition de la Mutualité française dont le président Étienne Caniard a affiché les ambitions, notamment pour contractualiser avec les médecins sur la base d'« *engagements réciproques* ». « *Je propose de sortir de l'hypocrisie des taux de remboursement qui n'ont aucune réalité, et des tarifs fictifs pour entrer dans une logique de maîtrise de reste à charge* », a martelé Étienne Caniard, qui n'a pas épargné la politique conventionnelle « *à bout de souffle* ». « *Les mutuelles n'ont ni la volonté ni les moyens de dicter leurs pratiques aux professionnels de santé et elles ne souhaitent pas restreindre le choix du professionnel de santé* », a-t-il rassuré.

Sur cette question centrale des relations mutuelles/médecins, François Hollande n'a pas annoncé l'extension aux médecins des réseaux de soins (dentaires, optiques) avec modulation des tarifs, option redoutée par la profession. Mais, adepte de la synthèse, il a souhaité que les mutuelles jouent un rôle actif dans les « *conventions* » avec les professionnels « *notamment pour limiter les pratiques tarifaires excessives* », citant les résultats du contrat d'accès aux soins (CAS).

## **Le tiers payant, un mécanisme « simple et qui marche »**

À propos du tiers payant, François Hollande a maintenu plus que jamais le cap fixé par le projet de loi de santé, confirmant le calendrier par étapes de déploiement de la dispense d'avance des frais (1<sup>er</sup> juillet 2015 pour les bénéficiaires de l'ACS, juillet 2016 pour les personnes couvertes à 100 % et fin 2017 pour tous les Français). « *Le tiers payant n'est pas l'irresponsabilité mais une étape de plus vers la simplification et une garantie supplémentaire dans l'accès de tous à la santé*, a-t-il plaidé. *L'objectif est d'aboutir à une organisation simple et qui marche, qui ne soit pas une charge administrative pour les professionnels.* » François Hollande a été clair : les complémentaires et l'Assurance-maladie devront trouver cette solution technique « *ensemble* », façon de reconnaître que la CNAM ne devra pas faire cavalier seul.

C'est également « *ensemble* » que le régime obligatoire et les complémentaires devront agir pour doper la prévention, réguler la consommation de médicaments « *où nous avons des records qui ne sont pas à notre gloire* », rationaliser les prises en charge, favoriser le respect des prescriptions, et même lever la méfiance à l'égard des génériques !

Le chef de l'État a enfin tracé les grandes évolutions du système à venir : médecine prédictive, parcours de soins, individualisation des thérapeutiques, éducation thérapeutique, santé numérique... « *Sur ces chantiers, vous devez être pleinement associés, vous avez un savoir-faire* ». Des mots doux qui ne suffiront sans doute pas à rassurer les mutuelles, dans un contexte de concentration à marche forcée et de concurrence accrue avec les assureurs privés.

# Complémentaire santé : les retraités bientôt mieux pris en charge ?

Figaro Economie 11.06.2015

**François Hollande avait promis, en 2012, de généraliser les mutuelles à tous les Français. Les retraités restent encore parmi ceux qui disposent le moins d'une mutuelle.**

En octobre 2012, François Hollande, fraîchement élu, avait fait une promesse au congrès de la Mutualité française à Nice: la généralisation de la complémentaire santé à tous les Français. «Malgré la CMU et la CMU-complémentaire, 4 millions de personnes sont aujourd'hui exclues des complémentaires santé», avait-il décompté. Près de trois ans après, alors que le président se rend vendredi à nouveau au congrès de la Mutualité, où en est-on? À mi-chemin.

Le gouvernement a bien relevé les plafonds de revenus pour bénéficier de la CMU-C et de l'aide à la complémentaire santé. Mais ces aides, compliquées à obtenir, restent peu sollicitées par les Français qui y ont droit, a récemment rappelé la Cour des comptes. Reprenant à leur compte l'objectif présidentiel, syndicats et patronat ont en outre décidé, dans l'accord interprofessionnel du 20 janvier 2013, de généraliser les contrats de complémentaire santé collectifs pour les salariés.

**En un mot, les entreprises seront obligées, au 1er janvier 2016, de cofinancer la couverture santé de leurs employés.** D'après un premier bilan de la CFDT dont *Le Figaro* a eu connaissance, début juin, 1,1 million de salariés, qui n'avaient pas de complémentaire du tout ou seulement un contrat individuel, plus coûteux, profitent déjà, grâce à l'accord du 20 janvier, d'un contrat collectif.

## **5,4 % des retraités n'ont aucune complémentaire santé**

«Ce n'est qu'une généralisation de la participation des employeurs au financement des complémentaires de leurs salariés», relativise toutefois Étienne Caniard, président de la Mutualité française. «C'est un progrès qui reste à compléter», reconnaît-on d'ailleurs à l'Élysée, qui cite les retraités parmi les publics encore mal équipés en complémentaire et réfléchit à une solution.

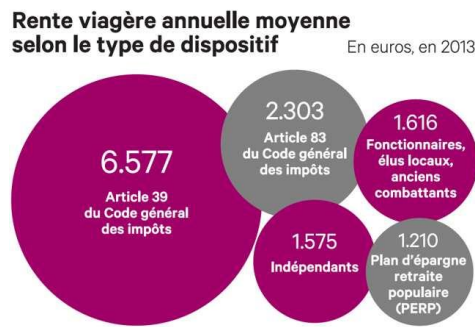
Leur situation n'est en effet guère reluisante: 5,4 % d'entre eux n'ont aucune complémentaire santé. C'est moins que chez les 15-39 ans (6,4 %), alors que les seniors doivent faire face à des dépenses de santé bien supérieures. D'autre part, même si les complémentaires n'ont pas le droit d'augmenter inconsidérément la facture, la note s'avère tout de même très salée pour tout nouveau retraité, qui doit régler lui-même la part financée jusqu'alors par l'employeur. RTL croit savoir ce jeudi que l'État réfléchit à la création d'un dispositif qui permettrait d'étendre la complémentaire santé de l'employeur aux premières années de retraite.

## **Les actifs paieraient**

Le problème de toute mesure en faveur de la généralisation de la complémentaire réside dans son financement. «C'est un noble objectif, mais qui paierait? Les actifs encore une fois?», s'interroge-t-on côté assureurs. La Mutualité ne demande pas autre chose. Elle appelle à une remise à plat des 3,5 milliards d'euros d'aides fiscales en faveur des retraités et des chômeurs, à ce jour aspirées en grande partie par les contrats collectifs. Pas étonnant de la part des mutuelles: plus que leurs concurrents instituts de prévoyance et assureurs, elles comptent beaucoup de retraités parmi leurs assurés. Concrètement, une mesure en ce sens pourrait se traduire par un crédit d'impôt sur les contrats de jeunes retraités.

# Des retraites supplémentaires plutôt modestes

SOLVEIG GODELUCK / LES ECHOS LE 27/04/2015



LES ÉCHOS / SOURCE : DREES

Seuls 2 millions de retraités perçoivent une rente viagère.

Si quelques retraites chapeaux faramineuses font jaser, on ne peut pas dire que les Français se ruent sur les dispositifs de retraite supplémentaire. Il faut croire qu'ils ont déjà suffisamment cotisé avec les deux étages de la retraite obligatoire, le régime général et l'assurance complémentaire. Selon une étude de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) seuls 2 millions de retraités, soit un sur huit, ont perçu une **rente viagère** en 2013, au titre de l'un des nombreux dispositifs facultatifs. De plus, les montants de ce troisième étage de la fusée retraite restent modestes : la rente moyenne annuelle varie entre 1.950 et 2.240 euros, alors que la pension de droit direct oscille plutôt entre 14.000 et 15.500 euros.

La situation est cependant contrastée entre certains contrats abondés par l'employeur dont les prestations sont définies par avance (les contrats « article 39 », ou retraites chapeaux) et les autres dispositifs où l'on cotise une somme fixe sans savoir combien l'on touchera. Ainsi, la retraite chapeau rapporte en moyenne 6.600 euros par an, contre 2.300 à 2.500 euros pour l'article 83, l'un des principaux dispositifs à cotisations définies accordés au sein de l'entreprise. Le PERP, ouvert à tous et souscrit directement auprès d'un banquier, est en baisse, autour de 1.500 euros. Les produits destinés aux indépendants (contrats Madelin), aux fonctionnaires, aux élus locaux et aux anciens combattants rapportent à peu près autant (de 1.400 à 1.600 euros par an). La rente de l'article 39 concerne 203.000 retraités. Il y en a donc autant que d'indépendants percevant une retraite supplémentaire (205.000). Mais c'est ailleurs que l'on trouve le gros des bénéficiaires d'une retraite supplémentaire : 879.000 pensionnés parmi les ex-fonctionnaires, élus et anciens combattants, et 637.000 ex-salariés dotés d'un contrat à cotisations définies.

## Taxes punitives

Le montant de la retraite chapeau est tiré vers le haut par quelques dirigeants du CAC 40. Cependant, ils sont de moins en moins nombreux à recourir à ce dispositif, qui s'alourdit année après année de taxes punitives. La loi Macron va aussi obliger les entreprises à lier les droits à retraite supplémentaire à la performance économique du groupe.

A noter, les cotisations « article 39 » varient fortement suivant l'entreprise. Les sociétés de plus de 500 salariés sont plus généreuses, à 8.970 euros en moyenne, que les entreprises comptant de 50 à 499 salariés, à 2.260 euros. Les groupes industriels détiennent la palme, à 18.730 euros, mais les activités scientifiques, techniques, les services administratifs et de soutien s'en sortent bien, à 16.780 euros. Dans les services et la construction, l'entreprise est moins prodigue de ses deniers, à 2.500-4.200 euros.



# CARMF : poussé vers la sortie, le président Maudru s'estime victime d'une cabale

Le Quotidien 27.05.2015 [Christophe Gattuso](#)



Le Dr Gérard Maudru, président de la CARMF. Crédit : Phanie

Les récentes élections des délégués à la caisse autonome de retraite des médecins de France (CARMF) s'étaient traduites par la large victoire des candidats soutenant le Dr Gérard Maudru. Mais l'actuel président de la CARMF est aujourd'hui menacé de devoir quitter ses fonctions.

Un projet de décret présenté par le ministère de la Santé (DSS) prévoit d'interdire à tout retraité de présider une caisse de retraite de profession libérale. Chirurgien retraité, le Dr Maudru serait ainsi écarté de la présidence de la CARMF qu'il occupe depuis 1997, et ne pourrait même plus être membre du bureau.

## Traitement de faveur ?

Ce texte prévoit en outre de limiter la durée du mandat de président à 6 ans, durée déjà allègrement dépassée par le Dr Maudru. Contacté par « le Quotidien », l'intéressé s'estime personnellement visé par ce décret.

« À mauvais texte, mauvais prétexte. Je suis le seul retraité président d'une caisse de profession libérale, c'est un peu fort de changer le code de la Sécu pour un seul homme ! » Le praticien s'étonne que seules les professions libérales bénéficient de ce traitement de faveur. « Si les mêmes règles étaient appliquées aux présidents de l'Assemblée, du Sénat, du Conseil constitutionnel ou du Conseil d'État, tous perdraient leur mandat comme des milliers de maires, députés et sénateurs. »

## Liberté de parole

Le chirurgien se dit victime de la « vengeance des énarques » après de récentes prises de position sur la « suradministration » de la France. Les rapports difficiles qu'entretient le Dr Maudru avec la CSMF et MG France ne seraient également pas étrangers à la préparation de ce décret, selon lui.

« Ce texte répond à une demande répétée depuis des années de deux syndicats qui n'arrivent pas à prendre le pouvoir dans la caisse par les voies démocratiques, malgré les élections tous les 3 ans », a-t-il écrit dans un récent courrier.

Le chirurgien retraité est persuadé que sa « liberté de parole dérange ». D'ailleurs, observe-t-il, le projet de décret prévoit que la responsabilité de la communication des caisses soit confiée à leur directeur et non plus à leur président...

## Paranoïa

Interrogé par « le Quotidien », le Dr Jean-Paul Ortiz, président de la CSMF, réfute tout interventionnisme. « Gérard Maudru donne à la CSMF et à MG France un pouvoir qu'ils n'ont pas. Ce n'est pas nous qui préparons les projets de décret ». Le patron de la Confédération remarque que la réforme s'applique à toutes les professions libérales et non pas aux seuls médecins. Se prononçant sur le fond du projet de décret, le Dr Ortiz trouve « logique » que les retraites soient dirigées par les gens qui cotisent.

MG France est sur la même longueur d'ondes. « Evitons les lectures paranoïaques ! Le problème n'est pas l'avenir du président de la CARMF mais l'avenir de la retraite des médecins libéraux à un bon niveau », clame son président le Dr Claude Leicher. Citant un récent rapport de l'IGAS qui n'a pas épargné la gestion de la CARMF, le Dr Leicher estime que Gérard Maudru porte une « lourde responsabilité » dans « la réforme brutale des régimes de retraite des médecins ».

A l'instar de la FMF, le SML apporte son soutien au Dr Maudru. « Nous ne pouvons laisser passer un tel décret, a déclaré son président, le Dr Éric Henry. S'il en venait à être promulgué, la question d'en appliquer les termes à tous les politiques de France se devra d'être posée ! » Selon le Dr Jean-Paul Hamon, patron de la FMF, l'assurance-maladie et certains syndicats avaient depuis plusieurs années le projet de « neutraliser » le président de la CARMF, mais ce dernier a toujours été très largement réélu. « Ils ne savaient pas comment le faire taire, l'éliminer de cette façon n'a rien de glorieux », lâche le généraliste de Clamart.

## Un recours pour la forme

Le Dr Maudru, dont le mandat de trois ans se termine officiellement en septembre, indique qu'il déposera un recours devant le Conseil d'État. Pour la forme. Il sait qu'il n'aura vraisemblablement pas de réponse avant plusieurs années.

Ce recours n'étant pas suspensif, il vit sans doute ses dernières semaines à la présidence de la CARMF. « Il est moins déshonorant d'être viré par des gens malpropres que par les électeurs », conclut-il avec son franc-parler habituel.

# Permis, emploi, retraite : les mesures du gouvernement pour faciliter la vie des Français [latribune.fr](http://latribune.fr) | 01/06/2015

**A partir de septembre 2015, il sera par exemple possible de réaliser l'intégralité de son inscription à Pôle Emploi en ligne.** Thierry Mandon, secrétaire d'Etat à la Réforme de l'Etat dévoile le lundi 1er juin 40 propositions pour faciliter la vie des citoyens. Tour d'horizon.

Une lourdeur administrative qui entrave la croissance, génère des dépenses publiques superflues et gâche la vie des citoyens ? Le gouvernement présente son train de mesures pour répondre aux attaques. Deux ans après « le choc de simplification » annoncé par François Hollande avec des mesures qui ont déjà permis d'économiser 3,3 milliards d'euros, le gouvernement aspire à faciliter les relations entre services publics et particuliers. Objectif : économiser 11 milliards d'euros d'ici la fin du quinquennat. Revue des changements clés :

- **Permis de conduire** : dès à présent, le document provisoire reçu par courrier en cas de réussite à l'examen est remplacé par une version numérique sur votre smartphone. De plus, la contestation d'une amende radar pour une infraction commise par un autre conducteur pourra se faire sur internet à partir de 2016. En revanche, le dispositif ne concernera pas les amendes dont vous êtes l'auteur.
- **Elections** : depuis 2014, il est possible de télécharger un formulaire en ligne pour une demande de vote par procuration, mais ce document doit être remis au commissariat de police, à la gendarmerie ou au tribunal d'instance. A partir de 2016, il devrait être possible de réaliser cette démarche exclusivement en ligne.
- **Retraites complémentaires** : dans un souci de simplification des démarches administratives, un guichet unique pour les retraites complémentaires devrait être créé à partir de mars 2016.
- **Caisse d'allocations familiales** : en juin 2015, l'ensemble des démarches pourra être réalisé en ligne : pièces justificatives, changement de situation, déménagement. Il ne sera plus utile d'envoyer vos justificatifs par courrier.
- **Demandeurs d'emplois** : à partir de septembre, il sera possible de réaliser l'intégralité de son inscription à Pôle Emploi en ligne. Jusqu'à présent, si l'inscription était déjà réalisable sur internet, elle devait être validée par un rendez-vous avec un conseiller. L'autre avancée concerne les demandeurs d'emplois en arrêt maladie qui doivent déclarer leur situation deux fois, la première à leur caisse d'assurance maladie qui verse les indemnités journalières, et la seconde à Pôle Emploi pour suspendre le versement de l'allocation. Fin 2015, une seule et unique déclaration via Pôle Emploi sera nécessaire.
- **Personnes handicapées, des démarches simplifiées** : sur les 40 mesures annoncées pour les particuliers, 11 concernent les personnes handicapées. Pour faciliter leurs démarches, un dossier unique va être créé en remplacement des cartes de stationnement et de priorité dans les transports et lieux publics en 2017. Dès la fin de l'année, il ne sera plus nécessaire de fournir sa carte d'invalidité pour une demande d'allocation pour adulte handicapé. De plus, les personnes handicapées à plus de 50% se verront attribuer une allocation pour cinq ans contre deux jusqu'à présent.
- **Logement social** : les locataires de logements sociaux seraient désormais dispensés d'effectuer les démarches de demande d'aide au logement ou de signalement de leur déménagement. Ces démarches seront effectuées par les bailleurs.
- **Particuliers-employeurs** : jusqu'à présent, les particuliers-employeurs utilisateurs de chèques emploi service universel (CESU) paient les congés payés de leurs employés par une majoration mensuelle du salaire de 10%. A partir de cette année, le gouvernement souhaite donner le choix aux employeurs: majoration du salaire mensuel ou paiement au moment des vacances de l'employé.
- **Des bulletins de paie numériques** : les centaines de bulletins de paie en format papier vont-ils disparaître ? Pour le moment, il ne s'agit que d'une expérimentation lancée dans la fonction publique en 2016. Elle prévoit la création d'un portail numérique permettant à tous les agents de consulter leurs bulletins de paie ou de pension.

# Les retraités français plus riches que les actifs

Home ECONOMIE Retraite : Raphaëlle André Le Figaro 03/07/2015

Les retraités ont en moyenne un patrimoine 17% plus élevé que les actifs. Le Conseil d'orientation des retraites a comparé dans un nouveau document de travail le patrimoine des actifs et celui des retraités. D'après le rapport, ces derniers sont plus riches que leurs cadets.

Début juin, le Conseil d'orientation des retraites (COR) publiait son rapport annuel sur les évolutions et perspectives des retraites en France. On y découvrait que le niveau de vie des retraités est supérieur de 3 points à celui des actifs. Cette fois-ci, le Conseil a rédigé un document de travail comparant le patrimoine des actifs et celui des retraités, en vue de la prochaine séance plénière du 8 Juillet. Dans ce document, le patrimoine brut médian (la valeur située à au milieu de l'échelle) des retraités en 2010 était de 174.000 euros, supérieur de 16% à celui des actifs. Les retraités ont ainsi un patrimoine financier (actions, obligations) plus élevé de 70% à celui des actifs et disposent de 20% de biens immobiliers en plus que leurs cadets.

A cela s'ajoute le taux d'endettement, plus élevé chez les actifs qui doivent rembourser davantage de crédits que les retraités. «Ce résultat n'a rien d'exceptionnel, le patrimoine augmente avec l'âge, plus vous avancez dans la vie et plus vous vous enrichissez en principe», confirme Vincent Touzé, économiste spécialiste des retraites à l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE). «La génération des baby-boomers a été particulièrement privilégiée mais si vous regardez la génération de retraités ayant vécu la guerre, vous remarquerez que leurs patrimoines sont généralement moins élevés que les baby-boomers.»

## Des actifs qui peinent à se constituer un patrimoine

D'autres raisons expliquent que les retraités sont bien mieux lotis que leurs cadets actifs. D'une part, l'actuelle génération à la retraite a bénéficié d'une longue et riche vie professionnelle durant les Trente Glorieuses. Cette période de forte croissance leur a permis à l'époque de se forger un patrimoine rapidement. «Par contre, pour les générations plus jeunes, actuellement en activité, il est moins évident que le patrimoine progresse toujours au fil des générations», estime le COR. Les jeunes générations actuelles entrent dans la vie active plus tard que leurs aînés, après une longue période d'études. En outre, le taux de chômage provoque plus d'aléas dans leurs carrières et ils tardent à devenir propriétaire d'un logement, véritable multiplicateur de patrimoine.

Les biens immobiliers n'ont cessé de prendre de la valeur depuis 1988, ce qui augmente là aussi le patrimoine des retraités ayant investi dans la pierre il y a plusieurs années. A l'inverse cette montée de l'immobilier retarde l'âge moyen d'accès à la propriété pour les actifs et fait peser la part dédiée aux loyers dans leurs revenus. «Il est en outre plus compliqué lorsque vous achetez un bien immobilier très cher, d'en tirer une plus-value importante par la suite, commente Vincent Touzé. A l'inverse, les générations des retraités actuels ont investi à une époque où les logements étaient moins chers et ont vu la valeur de leurs biens fortement augmenter depuis.» Les retraités de demain devraient donc ne pas être aussi chanceux que leurs aînés ou du moins n'avoir pas le même niveau de patrimoine à la retraite.

# Niveau de vie : pourquoi les actifs vont distancer les retraités

SOLVEIG GODELUCK LES ECHOS LE 11/06/2015

Le niveau de vie moyen des retraités équivalait à 103 % de celui des actifs en 2012. - Du fait de l'indexation des pensions sur l'inflation et non plus sur les salaires, le niveau de vie relatif des retraités va baisser.

Mieux vaut être retraité aujourd'hui que demain. Selon l'avant-projet de **rapport annuel du Conseil d'orientation des retraites**(COR), le niveau de vie moyen des retraités équivalait à 103 % de celui des actifs en 2012. A l'origine inférieur, il n'a cessé de croître jusqu'en 1996, en grande partie pour des raisons structurelles : amélioration des carrières féminines, baisse du poids de certains régimes... Ce niveau de vie s'est stabilisé depuis. Mais ce n'était peut-être qu'un accident de l'histoire. Selon le COR, la courbe est en train de s'inverser. Du coup, le niveau de vie des retraités ne sera plus que de 81 % à 94 % de celui des actifs en 2040.

## Baisse de la pension nette moyenne

Le niveau de vie relatif ne dépend pas uniquement de la pension, qui ne pèse en moyenne que 50,9 % du revenu d'activité brut de l'ensemble des personnes en emploi. Nette des prélèvements sociaux, qui sont plus cléments que pour les actifs, la pension relative grimpe à 61,4 %. Il faut y ajouter les revenus du patrimoine, la fiscalité, les allocations logement et autres transferts sociaux. Par ailleurs, le revenu disponible doit être divisé par le nombre d'unités de consommation : or les ménages de retraités ont généralement moins de personnes à charge que les actifs. Et encore, cet indicateur ne tient pas compte du fait que les retraités sont plus souvent propriétaires de leur logement et ont donc moins de frais.

La raison principale de la dégradation relative programmée du niveau de vie des retraités, c'est la baisse de la pension nette moyenne (en incluant les prélèvements sociaux). Cette dernière va chuter par rapport au revenu net moyen, du fait de l'indexation des pensions sur l'inflation. Or les salaires croissent plus vite que les prix. Chaque année, l'un progressant plus vite que l'autre, le fossé s'élargit. En 2013, la pension nette avait atteint 65,5 % des revenus d'activité nets. Ce ratio va repasser sous 60 % autour de 2025, dans le scénario médian projeté par le COR.

## Appauvrissement relatif des retraités

Plus la productivité s'accroîtra, plus la situation des régimes de retraite s'améliorera... et moins les retraités seront avantagés par rapport aux actifs. « *Ainsi, la pension moyenne relative des retraités diminuerait dans les cinq scénarios économiques entre 2013 et 2060, entre -13 %, si les revenus d'activité augmentent à long terme de 1 % par an en plus de l'inflation (scénario C') et -31 % s'ils augmentent à long terme de 2 % par an au-delà de l'inflation (scénario A')*. » L'appauvrissement relatif des retraités n'est donc pas forcément une mauvaise nouvelle, si la croissance repart, car il n'est pas synonyme de stagnation, voire de baisse des pensions. Le COR rappelle d'ailleurs que les retraités sont plutôt mieux lotis avec un taux de pauvreté de 8 % contre 14 % dans l'ensemble de la population. Quand on prend sa retraite, on se soucie peu de la pension relative. On regarde plutôt son taux de remplacement par rapport à ses revenus antérieurs. Là aussi, il y aura une dégradation. Pour un salarié du privé non-cadre né en 1953, qui prend sa retraite actuellement, le taux de remplacement est de 75 % environ. Il resterait supérieur à 66,6 % pour les dix générations qui suivent (jusqu'aux personnes nées en 1963) dans tous les scénarios.

# Moins de généralistes, des médecins vieillissants et plus de femmes : la photographie de la profession par l'Ordre

Le Quotidien 16.06.2015

La France n'a jamais compté autant de médecins (281 087) selon l'atlas de la démographie médicale publié par l'Ordre des médecins. Le nombre de praticiens en activité régulière commence à stagner autour de 200 000 et devrait décroître d'ici à 2025. La profession vieillit et continue de se féminiser puisque 45 % des médecins en activité sont des femmes.

## • Moins de 200 000 médecins en activité régulière

Au 1er janvier 2015, l'Ordre recense 198 365 médecins en activité régulière, la France compte 108 577 spécialistes médicaux ou chirurgicaux et 89 788 généralistes dont 58 104 exercent en secteur libéral ou ont une activité mixte (- 10,3 % depuis 2007). Les effectifs des médecins ont diminué de 0,2 % entre 2007 et 2015 et « ont une forte probabilité de continuer de décroître d'ici à 2025 », relève l'Ordre. La baisse du nombre de médecins en activité régulière est plus significative sur les huit dernières années en Ile-de-France puisqu'elle atteint 6 %. En revanche, les Pays de la Loire enregistrent une hausse de 6 %.

## • 51,5 ans de moyenne d'âge, un médecin sur quatre a plus de 60 ans

L'âge médian de la population médicale est passé de 40 à 53 ans entre 1990 et 2015. Au 1er janvier 2015, les médecins inscrits en activité régulière au tableau de l'Ordre sont âgés en moyenne de 51,5 ans. Les médecins âgés de 60 ans et plus représentent 26,4 % des effectifs alors que les médecins âgés de moins de 40 ans représentent 17,4 % des effectifs. 80 % des médecins âgés de 60 ans et plus sont des hommes.

Les généralistes sont âgés en moyenne de 52 ans tandis que les spécialistes médicaux et chirurgicaux ont en moyenne 51 ans.

## • 281,4 médecins pour 100 000 habitants en France

La Picardie recense la plus faible densité avec 230,9 médecins pour 100 000 habitants tandis que la région PACA enregistre la plus forte densité avec 352 médecins pour la même population.

La densité des départements est en moyenne, au 1er janvier 2015, de 266,4 médecins en activité régulière pour 100 000 habitants, contre 275,7 au 1er janvier 2007. L'Eure est le département le plus mal loti, avec 167 médecins pour 100 000 habitants tandis que Paris compte la plus forte densité avec 678,2 médecins pour 100 000 habitants.

La Nièvre enregistre la plus forte baisse, passant de 233,9 médecins pour 100 000 habitants en 2007 à 192,5 en 2015. *A contrario*, la Loire-Atlantique affiche la hausse la plus significative, passant de 280,3 en 2007 à 306,3 en 2015.

La côte atlantique et les départements de la région Rhône-Alpes sont attractifs, relève l'Ordre dans son atlas.

## • La féminisation se poursuit

Les femmes représentent 58 % des effectifs de nouveaux médecins. Parmi les praticiens âgés de moins de 40 ans, qualifiés en médecine générale, 60 % sont des femmes qui ont fait le choix d'exercer en secteur libéral et mixte. Les femmes représentent 36 % des effectifs de généralistes libéraux et mixtes contre 29 % en 2007.

## • Le boom des médecins retraités

Au cours de l'année 2014, 6 130 médecins ont fait valoir leur droit à la retraite. Cependant, plus d'un médecin sur deux a conservé une activité (plus de 8 sur 10 en libéral). Selon l'Ordre, 14 665 médecins cumulent un emploi et leur retraite (en hausse de 13 % en un an). En moyenne, les médecins prennent leur retraite à 65 ans après avoir travaillé 35 ans. Les plus fortes proportions de médecins libéraux « sortants » se retrouvent en régions PACA, Aquitaine, Centre, Poitou-Charentes. Les plus faibles en Franche-Comté, Limousin, Lorraine, Corse.

## • L'exercice salarié a le vent en poupe

Parmi les nouveaux inscrits à l'Ordre au 1er janvier 2015, 61,6 % ont choisi d'exercer en tant que salarié, dont 26,6 % comme chef de clinique. 15,4 % des nouveaux inscrits exercent leur spécialité en tant que libéral et/ou mixte. Les autres travaillent notamment dans des laboratoires pharmaceutiques. Parmi les 20,3 % de médecins remplaçants, 96 % exercent une activité libérale/mixte. À noter que le nombre de remplaçants a légèrement progressé pour atteindre 10 972 praticiens en 2015.

## Les sénateurs s'emparent du texte sur la fin de vie La Croix 16/6/15

Le mardi 16 juin et mercredi 17 juin, les sénateurs vont examiner la proposition de loi Leonetti-Claeys réformant la loi de 2005 sur la fin de vie. Marine Lamoureux



Gérard Larcher, président du Sénat, où les élus examinent mardi 16 juin la proposition de loi Leonetti-Claeys.

**Si certains voient dans la sédation profonde une euthanasie déguisée, le texte devrait néanmoins trouver suffisamment de soutiens à la chambre haute.**

La proposition de loi sur la fin de vie votée en première lecture le 17 mars à l'Assemblée poursuit son chemin parlementaire. Mardi 16 et mercredi 17 juin, c'est au tour des sénateurs d'examiner ce texte qui réforme la loi du 22 avril 2005 en créant un droit à la sédation profonde et continue et en donnant un caractère contraignant aux directives anticipées.

Ce débat s'ouvre alors qu'un nouvel élément est intervenu : le 5 juin, avec l'arrêt Lambert, la cour européenne des droits de l'homme (CEDH) a validé les fondamentaux de la législation française qui restent au cœur du nouveau texte (refus de l'obstination déraisonnable, droit d'arrêter des traitements vitaux lorsque cette obstination est avérée, etc.).

« Ces points sont désormais tranchés au niveau européen, c'est essentiel même si dans le texte en discussion, il faut choisir les formulations les plus justes », relève le député (Les Républicains) Jean Leonetti, coauteur de la proposition de loi avec le socialiste Alain Claeys.

### **DES AMÉLIORATIONS À LA LOI DE 2005**

Les sénateurs, dans leur majorité, semblent prêts à suivre leurs collègues du Palais-Bourbon. « Le texte est équilibré, estime Gérard Dériot (LR, Allier), corapporteur de la commission des affaires sociales. Il ne modifie pas fondamentalement la philosophie de la loi de 2005 mais apporte des améliorations pour que le patient ne souffre pas en fin de vie ».

À droite, il a toutefois fallu donner quelques gages, face aux inquiétudes de certains qui redoutent un pas vers le suicide assisté. En commission, le 27 mai, les sénateurs ont donc limité le droit à la sédation profonde et continue jusqu'au décès aux « souffrances réfractaires » et supprimé la mention selon laquelle la nutrition et l'hydratation artificielles sont des traitements.

« Ce n'est plus nécessaire de l'écrire dans la loi puisque le conseil d'État et la CEDH l'ont acté », souligne Gérard Dériot. À l'Assemblée, Jean Leonetti redoute cependant un manque de clarté, même s'il n'est pas contre une formulation différente, soucieux que le Sénat imprime sa marque au texte.

**« CETTE PROPOSITION DE LOI EST AUX LIMITES DE L'EUTHANASIE »**

Dans cet esprit, le député salue l'amendement sénatorial qui, toujours en commission, a supprimé la référence à la prolongation « inutile » de la vie. « C'était ma formule mais je reconnais qu'elle était maladroite et pouvait choquer », confie Jean Leonetti.

Cependant, ces initiatives ne suffisent pas à rassurer Dominique de Legge, sénateur LR d'Ille-et-Vilaine. « Cette proposition de loi est aux limites de l'euthanasie », déplore l'élu, qui, avec plusieurs collègues, a déposé une série d'amendements supprimant notamment le caractère irréversible de la sédation ou créant une clause de conscience spécifique pour les médecins.

Une ligne toutefois minoritaire à ce stade. « Le fait que Jean Leonetti ait apporté sa caution au texte joue beaucoup car un grand nombre de mes collègues lui font confiance », admet Dominique de Legge. Ce dernier trouvera toutefois un soutien dans la campagne menée par le collectif associatif **Soulager mais pas tuer**, qui organise un point presse ce matin.

### **UNE DISCUSSION QUI DEVRAIT ÊTRE ANIMÉE**

À l'autre bout de l'échiquier politique, les élus de gauche partisans de l'euthanasie ne semblent pas non plus en mesure de bousculer la donne au sénat. Non seulement parce que la haute Chambre est repassée à droite, mais aussi parce qu'une partie de la gauche soutient un texte qui a reçu l'aval de l'Élysée.

Leurs amendements devraient être repoussés sans difficultés. Ainsi de celui des socialistes Gaëtan Gorce (Nièvre), Jean-Pierre Godefroy (Manche), Georges Labazée (Pyrénées-Atlantiques) et autres qui prévoit que, dans certaines circonstances, « le médecin [puisse] apporter son assistance à mourir au malade ».

La discussion, en tout cas, devrait être animée au palais du Luxembourg. Le vote solennel en première lecture aura lieu le 23 juin, avant un nouveau passage à l'Assemblée nationale.

# Fin de vie : le Sénat rejette la proposition de loi Leonetti-Claeys qu'il avait profondément remaniée

| 23.06.2015 Lequotidiendumedecin.fr Coline Garré

Le Sénat a rejeté ce 23 juin, en première lecture, la proposition de loi sur la fin de vie, par 196 votes contre (la gauche, une partie des sénateurs de droite ou du centre) et 87 votes pour (dont 85 Les Républicains/LR et 2 centristes).

Le Sénat, en commissions puis en séance publique, avait profondément remanié le texte, jusqu'à le « *vider de son sens* », selon la ministre de la Santé Marisol Touraine. Les sénateurs avaient notamment supprimé le caractère continu jusqu'au décès de la sédation profonde et rendu les directives anticipées moins contraignantes pour les médecins.

Les groupes LR et l'UDI-UC n'avaient pas donné de consigne de vote. Alain Milon, président LR de la commission des affaires sociales, avait indiqué dès le 18 juin qu'il voterait contre cette version. Au centre, Françoise Gatel a reconnu qu'au « *fil de la discussion en séance, ce texte est devenu une coquille vide. La sédation profonde et continue n'est pas le cheval de Troie d'une euthanasie déguisée, qui ne saurait être accordée à l'occasion d'un amendement déposé au dernier moment. Nous avons manqué à notre devoir de fraternité et d'humanité* », a-t-elle déclaré.

## Satisfaction de la gauche, regrets de Touraine

À gauche, le président du groupe socialiste, Didier Guillaume, s'est félicité du vote « *sans appel* ». « *Le Sénat doit redevenir moteur sur les valeurs humanistes de société, comme il l'a souvent été* », a-t-il réagi. Son collègue socialiste Georges Labazée a accusé la droite de choisir « *de dégrader le droit existant et de s'opposer au progrès* ».

Encore plus remontée, Corinne Bouchoux (Écologiste) a lancé : « *Qui n'avance pas recule.* » « *Lorsque des acquis ne sont pas confirmés, cela s'appelle de la réaction pure et simple* », a-t-elle poursuivi, jugeant que le texte qu'avait proposé la commission et qui a été détricoté « *était juste, censé, respectueux de chacun* ».

Sur les bancs des Républicains, Catherine Deroche a salué le travail en commission mais estimé qu'il n'avait pas suffi à « *apaiser les craintes de dérive euthanasique* ». Laissant la liberté de vote aux membres des LR, elle a précisé : « *Il n'y a ni conservatisme d'un côté ni progrès de l'autre, mais des positions différentes toutes méritant respect mutuel et humilité (...)* Le débat a montré que la perception des termes employés était différente selon que l'on est ou non familier du monde médical et de l'environnement des personnes malades en fin de vie. »

« *J'ai infiniment de regrets qu'il n'y ait pas de texte qui sorte du Sénat* », a déclaré Marisol Touraine, tout en exprimant « *satisfaction que la proposition de vie dénaturée ait été rejetée* ». Elle se dit « *confiante qu'un consensus soit retrouvé à l'Assemblée pour répondre aux attentes* ».

La date du passage en deuxième lecture à l'Assemblée nationale n'est pas encore connue. En première lecture en mars dernier, le texte avait été adopté à 436 voix pour et 34 contre.



# Impôt prélevé à la source : vers une "année blanche" en 2017 ?

AFP | 17/06/2015 - 08:31

**La feuille de route du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu (IR) sera présentée jeudi. Pour éviter une "double peine fiscale" en 2018, Bercy pourrait choisir de rayer 2017 de la carte fiscale.**

Michel Sapin n'a encore rien tranché mais il le sait : l'instauration de la retenue à la source pour l'impôt sur le revenu sera complexe et semée d'embûches. Reste que pour lui, cette réforme de fiscale est "irréversible". Ce mot, le ministre des Finances le martèle à la presse ces derniers jours. "Irréversible" parce que la quasi-totalité des pays développés l'ont adopté depuis longtemps. "Irréversible", car nul ne sait quelle majorité sera au pouvoir le 1er janvier 2018, date à laquelle François Hollande a promis que le nouveau système de collecte serait "pleinement effectif".

Le chef de l'État a fait du prélèvement à la source un cheval de bataille personnel, charge à l'administration fiscale - considérée comme peu enthousiaste - de suivre le pas. "Je veux tordre le cou à cette idée selon laquelle Bercy serait réticent, pas content, pas à l'aise", affirmait il y a peu Michel Sapin. Et d'assurer que si son ministère a semblé traîner des pieds, c'était uniquement parce qu'il redoutait de "gâcher une bonne idée", en touchant à la fiscalité lors d'un début de quinquennat marqué par de fortes hausses d'impôt.

Cette page étant tournée, Michel Sapin et le secrétaire d'État au Budget, Christian Eckert, peuvent donc mercredi détailler leurs intentions en conseil des ministres, avec un plan sur trois ans. Dès la rentrée, le projet de budget pour 2016 devrait poser des jalons, en encourageant le paiement mensualisé et la télédéclaration. Sans obligation, mais de manière à préparer les esprits au futur système. Dans le même temps, le gouvernement veut ouvrir une vaste concertation, et prévoit un livre blanc pour le milieu d'année prochaine.

Par le dialogue, Bercy espère désamorcer les nombreuses réticences. Si les Français soutiennent l'idée - à en croire les sondages -, le principal syndicat des agents du fisc (Solidaires Finances Publiques) bataille contre ce projet "complexe". Les syndicats de salariés s'inquiètent quant à eux de voir les données personnelles aux mains des employeurs. Les entreprises, qui pourraient être chargées de la collecte, grognent elles aussi : le Medef peste contre une "très mauvaise idée" à court terme, et la CGPME contre un "surcoût significatif" pour les entreprises. Lesquelles prélèvent pourtant bien la CSG et la TVA, glisse-t-on à Bercy.

Sur la confidentialité, dans les couloirs du ministère, on imagine pour les salariés qui le souhaitent un taux de prélèvement " $\lambda$ ", qui ne donne aucune information à leur employeur par exemple sur leur patrimoine familial ou les revenus de leur conjoint, mais qui est ajusté a posteriori avec le fisc.

Autre question en suspens : celle de l'année de transition, 2017. Si le prélèvement à la source commence le 1er janvier 2018, alors 2017 sera une année "blanche", les revenus perçus cette année là n'étant pas taxés. Puisqu'en 2017, sous l'ancien système, le contribuable règlera son impôt sur le revenu de 2016. Et que l'année suivante, il sera imposé en temps réel sur ses revenus de 2018. En clair, les contribuables seraient exemptés en 2018 de payer l'impôt sur les revenus perçus en 2017.

Si Michel Sapin s'est dit prêt à faire "un cadeau" concernant les revenus salariaux pendant cette année de transition, pas question de fermer les yeux sur les revenus du capital ou les rémunérations exceptionnelles. Sous peine de voir déferler les plus-values et flamber les primes non imposables en 2017...

L'équation est d'autant plus délicate pour Bercy qu'elle doit se faire à somme constante. Les ministres, le président, le disent et le répètent, le changement de mode de perception ne doit changer ni les principes qui régissent l'impôt (quotient familial, niches en tous genres...), ni, surtout, augmenter la pression fiscale au moment où François Hollande laisse au contraire miroiter "plus de redistribution" s'il devait y avoir "plus de croissance".

Cet impératif exclut toute fusion de l'impôt sur le revenu avec la CSG, ce qui pour les économistes de gauche serait la suite logique du prélèvement à la source. Sauf que selon Michel Sapin, une telle fusion ferait "50% de gagnants, 50% de perdants". Et relancerait un débat sur le "ras-le-bol fiscal" au plus mauvais moment pour la majorité, celui de la campagne présidentielle.

# Exonération des donations de terrains à bâtir et de logements neufs

Les Echos 11/06/2015 par Marion Beurel



**Lorsque plusieurs donations sont consenties par un même donateur, le plafond global d'exonération de 100 000 € peut être librement réparti entre les bénéficiaires.**

Les donations entre vifs, en pleine propriété, de terrains à bâtir et de logements neufs bénéficient, sous conditions, d'un dispositif temporaire d'exonération des droits de mutation.

## **Rappel :**

l'exonération s'applique aux donations de terrains à bâtir consenties en 2015 et aux donations de logements neufs, pour lesquels un permis de construire a été obtenu entre le 1er septembre 2014 et le 31 décembre 2016, consenties dans les 3 ans suivant l'obtention du permis.

Dans les deux cas, le montant de l'exonération est fixé, dans la limite de la valeur déclarée du bien, à :

- 100 000 € pour une donation en faveur d'un descendant, d'un ascendant en ligne directe, du conjoint ou du partenaire de Pacs ;
- 45 000 € pour une donation en faveur d'un frère ou d'une sœur ;
- 35 000 € pour toute autre donation.

Par ailleurs, pour chaque dispositif, un plafond global d'exonération de 100 000 € s'applique aux donations consenties par un même donateur.

L'administration vient de confirmer que les deux dispositifs et les deux plafonds globaux d'exonération peuvent se cumuler pour un même donateur.

En outre, le donateur et les bénéficiaires peuvent librement choisir la répartition du plafond global d'exonération en cas de donations successives ou en présence de plusieurs bénéficiaires n'ayant pas le même lien de parenté avec le donateur. L'acte de donation doit alors faire apparaître le montant d'exonération appliqué et, le cas échéant, le solde du plafond global d'exonération restant disponible pour les donations ultérieures éventuellement consenties par le même donateur.

## **Précision :**

l'administration a également précisé d'autres mentions obligatoires à l'acte de donation. S'agissant des terrains à bâtir, doit y figurer l'engagement du donataire de réaliser et d'achever les logements neufs dans un délai de 4 ans. Quant aux logements neufs, mention doit être faite de la date d'obtention du permis de construire.

# Le plus grand hôtel du monde va ouvrir à la Mecque



Figaro Economie 27.05.2015

Le nouveau complexe ouvrira ses portes en 2017. Revendiquant le titre de «plus grand hôtel du monde», le coût de la construction est estimé à 3,5 milliards de dollars et financé par l'Arabie Saoudite.

Avec ses douze tours, 10.000 chambres et 70 restaurants, le complexe hôtelier, qui devrait ouvrir ses portes en 2017, revendique déjà le titre de plus grand hôtel du monde selon le journal britannique le *Guardian*. Créé par le groupe Dar Al-Handasah, à l'origine de la construction de l'aéroport de Dubaï, le complexe hôtelier est financé par le ministère de la Finance saoudien. Coût estimé de la construction: 3,5 milliards de dollars.

Le complexe aux airs de palais Disney comporte 45 étages, dont 5 à l'usage exclusif de la famille royale saoudienne, 4 hélicoptères, un centre commercial, une gare routière, un centre de conférences et une salle de bal parmi tant d'autres. Autant d'artifices qui lui permettent déjà de revendiquer le surnom de «Las Vegas de la Mecque». Un titre qui passe mal auprès de certains pèlerins. Un faste que certains jugent excessif

«Ce sont les derniers jours de la Mecque» déclare au *Guardian* Irfan Al-Alawi, directeur d'une Fondation islamique au Royaume-Uni. «La ville est en train de devenir Macca-hattan», poursuit-il, «le pèlerinage est supposé se faire dans des conditions spartiates, c'est un rite de passage, mais il s'est transformé en une expérience proche d'un séjour à Las Vegas et que la plupart de pèlerins ne peuvent pas se permettre financièrement.» L'historien ajoute que la construction incessante d'hôtels de luxe que connaît la Mecque ces dernières années est en train «de détruire le caractère sacré des lieux».

La ville de la Mecque accueille chaque année plus de 20 millions de pèlerins dont 2 millions, lors du *Hajj*, le grand pèlerinage, 5e pilier de l'Islam. La ville est depuis quelques années, l'objet d'une restructuration urbaine sans précédents, largement menée par le gouvernement saoudien qui souhaite faire de la ville une destination touristique de luxe.

# Qui détient les 312 milliards d'euros de dette grecque ?

Figaro Economie 30.06.2015



## Combien doit la Grèce ? À qui ? Quand devra-t-elle rembourser ? Revue de détail de la dette grecque et de ses échéances qui courent jusqu'en... 2054 !

Paiera? Paiera pas? Ce mardi 30 juin, nous serons fixés. La Grèce doit 1,5 milliard d'euros au FMI. Qu'elle rembourse ou pas, le pays devra faire face à d'autres échéances très importantes cet été. Notamment, le 20 juillet, cette-fois-ci à la BCE (3,5 milliards). En tout, la dette grecque atteignait 312 milliards d'euros à la fin du premier trimestre 2015. Cette somme astronomique représente encore 175% de son PIB (le PIB du pays à fin 2014 était de 179 milliards d'euros). Voici, dans les détails, à qui la Grèce doit rembourser 284 milliards d'euros, sur des centaines d'échéances pendant 40 ans. Jusqu'en 2054, précisément.

Il n'y a pas que le FMI à qui la Grèce doit rembourser de l'argent. Le Fonds n'en détient plus que 24 milliards d'euros (selon le taux de change de l'euro contre les DTS, les droits de tirage spéciaux - une sorte de monnaie créée par le FMI - qui est, à ce jour, de 1,26 euro). La Grèce a des échéances à respecter avec le FMI jusqu'en 2024. La BCE (Banque centrale européenne), elle, détient 27 milliards d'euros de dette grecque, soit un peu moins de 10%. Que la Grèce devra rembourser entre 2015 et 2037.

En réalité, le plus gros détenteur de la dette grecque est le FESF: le Fonds européen de stabilité financière. Plus communément appelé le Fonds de secours européen, le FESF a été créé en mai 2010, au début de la folle crise de la dette en zone euro, pour aider financièrement un État de la zone euro en difficulté. Le FESF a donc aidé la Grèce à hauteur de 131 milliards d'euros, avec des remboursements qui s'étalent de 2023 à 2054.

Les autres États membres de la zone euro sont également créanciers de la dette grecque. Non seulement directement, via des prêts bilatéraux, à hauteur de 53 milliards d'euros (dont la répartition par pays est détaillée dans l'infographie ci-dessus). Mais aussi via le FESF. Car le FESF est garanti par les États membres, selon des montants qui dépendent de leur participation au capital de la BCE. Du coup, via le FESF, l'Allemagne garantit pour 41,3 milliards d'euros de dette grecque. Pour la France, c'est 31 milliards.

En tout l'Allemagne est ainsi exposée à hauteur de 56,5 milliards d'euros et la France, à 42,4 milliards.

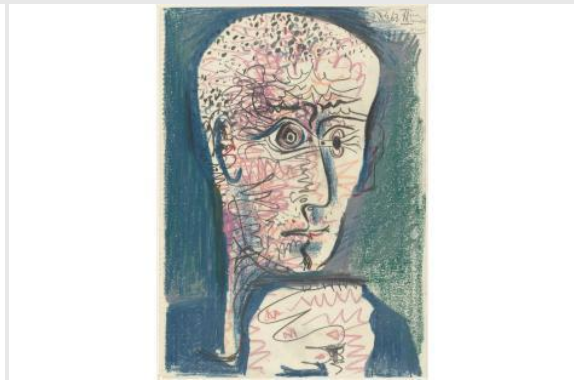


# Les expos de l'été : La France nord Le Quotidien 06.07.2015 Caroline Chaine

Première partie d'un petit tour des nombreuses expositions que l'on peut voir cet été dans l'hexagone.



+ Mona Hatoum à Beaubourg



Leiris par Picasso à Metz

## A Paris

Des expositions à ne pas rater se terminent ce mois-ci, d'autres débutent. Un petit circuit par musée. Au **Centre Pompidou**, la place de l'homme chez Le Corbusier, urbaniste, peintre et architecte (jusqu'au 3 août), et une centaine d'œuvres sur le conflit et le déracinement, de l'artiste britannique d'origine palestinienne Mona Hatoum (jusqu'au 28 septembre). Au **musée d'Orsay**, Bonnard (jusqu'au 19 juillet), l'Italie à l'honneur avec les arts décoratifs de 1900 à 1940 (jusqu'au 13 septembre). Au musée de l'Orangerie, Adolfo Wildt, un des derniers sculpteurs symbolistes (jusqu'au 13 juillet).

Au musée du **quai Branly**, les maîtres sculpteurs de Côte d'Ivoire (jusqu'au 26 juillet), la conquête du Pérou par Pizarro face au chef Inca Atahualpa (jusqu'au 20 septembre), et toujours « Tatoueurs Tatoués » (jusqu'au 18 octobre). Au **Louvre**, le raffinement et la richesse des rois thraces, entre empires grec et perse (Bulgarie), du Ve au IIIe siècle avant J-C (jusqu'au 20 juillet). Au **musée du Luxembourg**, la dynastie des sept Tudor et le début de la Renaissance en Angleterre (jusqu'au 19 juillet). Au musée **Jacquemart-André**, hommage au célèbre historien d'art Roberto Longhi, redécouvreur de Caravage, Giotto... (jusqu'au 20 juillet).

Après les célébrations de Waterloo, Napoléon au musée **Carnavalet** sur sa politique à Paris (jusqu'au 30 août) ; et, en Île-de-France, au château de **Malmaison** sur son projet de voyage en Amérique après la défaite (jusqu'au 20 juillet), et au château de **Compiègne** pour son influence dans les arts (jusqu'au 27 juillet).

**Rodin** dans son musée à Paris, avec le parcours de création de certains de ses plus grands chefs-d'œuvre (jusqu'au 27 septembre). Au **musée d'Art moderne de la Ville de Paris**, les allers-retours colorés entre abstraction et figuration de l'Allemand contemporain Markus Lupertz (jusqu'au 19 juillet), et « les Royaumes de l'irréel » de l'Américain Henry Darger, la mise en images, version art brut, de son roman de 15 000 pages (jusqu'au 11 octobre). À la **Maison rouge**, la dynamique artistique contemporaine à Buenos Aires (jusqu'au 20 septembre). À la Fondation Cartier, 90 ans de création figurative du Congo ex-Zaïre, inspirée de la vie quotidienne (du 11 juillet au 15 novembre). Au **Palais de Tokyo**, « Acqua Alta », paysage lacustre où le visiteur est aussi acteur, de Céleste Boursier-Mougenot (jusqu'au 13 septembre), clin d'œil au représentant de la France à la Biennale de Venise, qui se tient jusqu'au 22 novembre.

Au château de **Versailles**, Anish Kapoor, qui remet en cause l'ordre de Le Nôtre (jusqu'au 31 octobre) et l'histoire du grand Trianon, domaine privé de Louis XIV (jusqu'au 8 novembre).

**Des photos** au **Jeu de Paume** (jusqu'au 27 septembre) : le corps dans la ville vu par Valérie Jouve, et l'aventurière Germaine Krull, ses vues industrielles métalliques de 1927, son travail sur la vie des marginaux, ses combats pour la France Libre et la cause tibétaine.

À la **Maison européenne de la photographie**, les photos couleurs d'Henri Cartier-Bresson et les portraits de célébrités et de l'Amérique des années 1980 de l'Australienne Alice Springs, épouse d'Helmut Newton (jusqu'au 30 août). Au Bal, les images à charge ou la construction de la preuve par l'image (jusqu'au 30 août). Au Centre Pompidou, les étranges mannequins de Valérie Belin (jusqu'au 14 septembre), et la photographie transcendante du couple allemand Anna et Bernhard Blume, vue avec humour et dérision (jusqu'au 21 septembre).

Enfin, deux rétrospectives de **mode** : Jeanne Lanvin au **Palais Galliera** (jusqu'au 23 août), Jean-Paul Gaultier au **Grand Palais** (jusqu'au 3 août).

## Dans le Nord

De la mode également à **Calais**, à la Cité internationale de la dentelle et de la mode, avec Balenciaga, magicien de la dentelle (jusqu'au 31 août). Au **Louvre-Lens**, la richesse des échanges artistiques entre la France et l'actuelle Toscane dans la seconde moitié du XIIIe siècle ; de l'or, de l'ivoire, du gothique rayonnant à la Première Renaissance (jusqu'au 28 septembre). Au musée de **Boulogne**, sur les traces des grands explorateurs du Pacifique, Bougainville, Lapérouse... (jusqu'au 21 septembre). À **Arras**, 100 chefs-d'œuvre en provenance du musée de Versailles (jusqu'au 20 mars). Au musée Matisse de **Cateau-Cambrésis**, l'abstraction cinétique, colorée et joyeuse de Geneviève Claisse (jusqu'au 20 septembre).

Dans la région de Lille, à **Villeneuve d'Ascq**, retour sur la collection d'Agnès b., styliste et collectionneuse curieuse de toute expression plastique d'avant-garde, des cultures urbaines aux magiciens de la terre (jusqu'au 23 août). Et à **Croix**, la Villa Cavrois, emblématique du modernisme de l'architecte Mallet-Stevens en 1930, restaurée, meublée et ouverte depuis peu au public.

## En Normandie

Au **Havre**, dans les 3 musées d'art, 300 ans de négoce de café, coton, chocolat (jusqu'au 8 novembre) ; et au musée André Malraux, les gravures de Lionel Feininger, professeur au Bauhaus, inspiré par tous les mouvements d'avant-garde du XXe siècle (jusqu'au 31 août). À **Caen**, au musée des Beaux-Arts, François Morellet, 50 ans de création lumineuse (jusqu'au 21 septembre) ; et au musée de Normandie, les premiers peuplements de la région, il y a 550 000 ans (jusqu'au 3 janvier). Dans l'abbaye de **Jumièges**, 105 photos de paysages européens d'Henri Cartier-Bresson (jusqu'au 20 septembre). À **Rouen**, au musée des Beaux-Arts, la Renaissance à Sienne et sa spécificité par rapport à celle de Florence (jusqu'au 17 août), et, dans le palais archiépiscopal, l'Historial Jeanne d'Arc, tout récemment ouvert.

## Dans l'Est

À **Metz**, au Centre Pompidou, l'univers de l'ethnographe Michel Leiris (1901-1990), ami des plus grands artistes et écrivains de son temps (jusqu'au 14 septembre) ; et une rétrospective de l'artiste française Tania Mouraud, qui se prolonge jusqu'au 4 octobre dans 9 autres lieux de la ville, un engagement artistique dans le champ social. À **Nancy**, l'évolution de l'autoportrait au XIXe siècle, avec 40 toiles en provenance du musée d'Orsay (jusqu'au 31 août).

# Les expos de l'été : La France sud Le Quotidien 09.07.2015

Après les expositions à voir cet été à Paris, dans le Nord, l'Est et en Normandie (« le Quotidien » du 6 juillet), une sélection pour ceux qui sont ou seront en Bretagne, dans le Centre ou dans le Sud.



L'Italie à Bordeaux (H. Harpignies)

## Bretagne et Centre

Au musée des Beaux-Arts de **Quimper**, un oublié de l'art, le symboliste Alexandre Séon, à la recherche de la beauté idéale (jusqu'au 28 septembre). À **Landernau**, 150 œuvres d'Alberto Giacometti, prêtées par la Fondation Giacometti, pour revisiter l'ensemble de la carrière du sculpteur (jusqu'au 25 octobre). Au musée des Beaux-Arts de **Rennes**, 120 dessins des grands maîtres baroques italiens (jusqu'au 13 septembre).

À **Nantes**, au musée des Beaux-Arts, Charles de La Fosse, le peintre coloriste de Louis XIV (jusqu'au 20 septembre) ; « Le voyage », parcours contemporain, de Nantes à Saint-Nazaire (jusqu'au 30 août). À **Angers**, l'expression dans les bustes de David d'Angers, dans la galerie qui porte son nom, dans l'abbatiale Toussaint (jusqu'au 18 octobre) ; au musée de la Tapisserie, des créations des 70 dernières années, de Picasso à Messager en passant par Rouault, Braque, Delaunay... (jusqu'au 31 octobre). Au château de **Tours**, les photos du paysagiste Pierre de Fenoyl (jusqu'au 31 octobre). À **Moulins**, une centaine des plus beaux costumes mis en scène dans des décors de l'Opéra-Comique jusqu'au 6 septembre.

## Franche-Comté, Bourgogne, Rhône-Alpes

Plus à l'est, à **Ornans**, au musée Courbet, « Sensations de nature » depuis le XIXe siècle, autour du maître des lieux (jusqu'au 12 octobre). À **Chalon-sur-Saône**, au musée Nicéphore Niepce, la première grande rétrospective en France de Rudolf Koppitz (1884-1936), figure emblématique du pictorialisme viennois, qui revendique pour la photographie un statut d'art à part entière (jusqu'au 20 septembre). À **Saint-Étienne**, au musée d'Art contemporain, rétrospective Giovanni Anselmo, figure phare de l'arte povera (jusqu'au 30 septembre).

**Grenoble** et **Lyon** célèbrent, dans leurs musées des Beaux-Arts, dix ans d'acquisitions (jusqu'au 31 août). Pour le premier, Picasso, Nauman, Polke, Warhol. Pour le second, Poussin, Ingres Soulages... Et aussi, à Lyon, au musée des Beaux-Arts, les compositions lumineuses de l'artiste bretonne Geneviève Asse (jusqu'au 21 septembre) ; au musée des Confluences, 800 objets de curiosité, entrés dès la Renaissance dans les cabinets du même nom (jusqu'au 26 juillet).

Au Palais Lumière d'**Évian**, le peintre, écrivain, homme du monde Jacques-Émile Blanche (1861-1942) grande figure de la vie artistique (jusqu'au 6 septembre).

## Sud-Ouest et Méditerranée

À **Bordeaux**, au CAPC, les aménagements d'Andrée Putman, les anciens entrepôts Lainé transformés en musée d'art contemporain (jusqu'au 10 janvier) ; au musée des Beaux-Arts, trois siècles de relations entre la ville, ses artistes, ses collectionneurs et l'Italie (jusqu'au 7 septembre).

À **Toulouse** à l'hôtel d'Assézat-Fondation Bemberg, 85 majoliques de la Renaissance italienne, inspirées des céramiques hispano-mauresques espagnoles (jusqu'au 27 septembre).

À **Avignon**, réouverture de la collection Lambert avec une sélection contemporaine de choix du célèbre marchand-collectionneur. À **Aix-en-Provence**, inauguration du centre d'art installé dans l'hôtel de Caumont (XVIIIe) restauré, avec les lumières de Rome, Londres et Venise peintes par Canaletto (jusqu'au 13 septembre) ; au musée Granet, « Icônes américaines », 40 chefs-d'œuvre d'après-guerre en provenance du musée d'art moderne de San Francisco et de la collection Fisher (jusqu'au 18 octobre).

À **Marseille**, au MUCEM, trois expositions : la création contemporaine en Tunisie (jusqu'au 28 septembre) ; les lieux saints et les pratiques des 3 religions monothéistes autour de la Méditerranée, pour comprendre afin de lutter contre le fondamentalisme et l'exclusion (jusqu'au 31 août) ; « Migrations divines », les échanges entre les panthéons égyptien, grec et romain trois siècles avant et après J-C (jusqu'au 16 novembre). Au centre de **la Vieille Charité**, les artistes du XXe siècle, Matisse, Kandinsky, Miro, Calder, Erro, inspirés par les progrès technologiques du siècle (jusqu'au 27 septembre).

À **Saint-Tropez**, l'Annonciade fête ses 60 ans avec les chefs-d'œuvre de sa collection, l'avant-garde entre 1890 et 1914 (jusqu'au 19 octobre). À **Saint-Paul-de-Vence**, à la Fondation Maeght, l'œuvre de Gérard Garouste vue à travers les contes et les mythes qu'il s'est choisis (jusqu'au 29 novembre). À **Roquebrune-Cap-Martin** réouverture temporaire de la Villa E-1027 d'Eileen Gray et Jan Badovici, chef-d'œuvre de l'architecture moderniste des années 1930, décorée entre autres par Le Corbusier (jusqu'à fin octobre). Au Forum Grimaldi de **Monaco**, 150 œuvres des avant-gardes russes de 1905 à 1930 (jusqu'au 6 septembre).

À **Nîmes**, au Carré d'Art, les constructions biographiques d'une trentaine d'artistes contemporains (jusqu'au 20 septembre).

À **Arlès**, les Rencontres de la photographie, très attendues, avec le nouveau directeur Sam Stourdzé, avec 35 expositions et en vedette Walker Evans, Stephen Shore, Martin Parr, et un hommage au fondateur Lucien Clergue (jusqu'au 20 septembre).

À **Montpellier**, au musée Fabre, l'âge d'or de la peinture à Naples au XVIIe siècle de Ribera à Giordano, de l'héritage naturaliste du Caravage au baroque de Solimena (jusqu'au 11 octobre).

À **Ajaccio**, au Palais Fesch, les collections des musées de Cuba, riches en collections françaises du XIXe (Delacroix, Courbet) et en créations locales, dont celles de Wifredo Lam.

Caroline Chaine